

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

30 JUIN 2006

SOMMAIRE

Rapport d'activité du premier semestre	1
Compte de résultat consolidé IFRS	6
Bilan consolidé IFRS	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés IFRS	9
Variation des capitaux propres consolidés	10
Annexe aux comptes consolidés	11
Liste des principales sociétés consolidées au 30 juin 2006	60

Les comptes consolidés de VINCI présentés dans les pages suivantes prennent en compte, pour le premier semestre et l'exercice 2005, les données « historiques » de VINCI et, pour le premier semestre 2006, les données consolidées intégrant les Autoroutes du Sud de la France à partir de sa date de prise de contrôle au 9 mars 2006.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PREMIER SEMESTRE

Les comptes consolidés du premier semestre 2006 sont marqués par l'acquisition par VINCI, pour un montant total de 8,9 milliards d'euros, d'une participation complémentaire de 75,42 % dans le capital d'ASF pour porter son taux de détention à 98,41 % au 30 juin 2006, porté depuis à 98,45 % (au 4/09/2006). Cette acquisition a été en partie financée par une augmentation de capital finalisée le 25 avril 2006 pour 2,5 milliards d'euros et l'émission d'obligations à durée indéterminée (0,5 milliard d'euros), le solde étant financé par un prêt d'acquisition et par l'utilisation de la trésorerie disponible du Groupe.

Les comptes consolidés « statutaires », publiés par le groupe VINCI au 30 juin 2006, intègrent les données d'ASF à compter du 9 mars 2006, date de la prise de contrôle d'ASF par VINCI.

Pour permettre une analyse sur des bases comparables, le présent rapport d'activité commente les données du premier semestre 2006

ainsi que celles de 2005, retraitées de l'effet en semestre plein de la consolidation d'ASF.

Par ailleurs, il faut noter que les activités de services aéroportuaires, en cours de cession, sont présentées sur une ligne distincte des états financiers (statutaires et pro forma) en application de la norme IFRS 5 relative aux « activités abandonnées ou cédées ».

Dans un contexte de forte activité, les métiers du groupe VINCI ont réalisé une très bonne performance d'ensemble au premier semestre 2006. Après une nouvelle progression au mois de juillet dernier, le carnet de commande des pôles construction, routes et énergies s'établit à 18 milliards d'euros au 31 juillet 2006. En augmentation de 19 % sur 12 mois, son renouvellement s'effectue dans de bonnes conditions permettant à VINCI de disposer d'une excellente visibilité sur l'ensemble de l'exercice.

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires pro forma consolidé de VINCI s'est élevé à 11,9 milliards d'euros au premier semestre 2006, en augmentation de 8,4% par rapport au premier semestre 2005 retraité sur des bases comparables. Ces données excluent le chiffre d'affaires des activités de services aéroportuaires en cours de cession qui s'est élevé à 276 millions d'euros au premier semestre 2006 (224 millions d'euros au premier semestre 2005).

Il intègre à hauteur de 1 210 millions d'euros le chiffre d'affaires sur 6 mois d'ASF et d'Escota (contre 1 146 millions d'euros pour le premier semestre 2005).

Hors ASF, la croissance du chiffre d'affaires ressort à +8,8 %.

En France, le chiffre d'affaires pro forma s'établit à 8 milliards d'euros, en augmentation de 8,1% par rapport au premier semestre 2005 (+8,5 % hors ASF et Escota). L'activité a été soutenue dans l'ensemble des métiers, Eurovia (+14,6 %) et VINCI Concessions (+12,9 % hors ASF et Escota) affichant les hausses les plus importantes.

A l'international, le chiffre d'affaires atteint 3,9 milliards d'euros en augmentation de 9,2 %. Il représente 32,5 % du chiffre d'affaires total. Tous les métiers progressent à l'exception de VINCI Energies dont l'activité est restée stable en raison de la cession de TMS intervenue en début d'année.

Chiffre d'affaires par métier

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2006 Pro forma	1 ^{er} semestre 2005 Pro forma	Variation 2006/2005	
			à structure réelle	à périmètre et changes constants
Concessions et services	2 000	1 876	+6,6 %	+6,4 %
dont ASF	1 210	1 146	+5,6 %	+5,6 %
Énergies	1 740	1 667	+4,4 % ^(*)	+2,8 %
Routes	3 122	2 794	+11,7 %	+10,2 %
Construction	4 928	4 564	+8,0 %	+6,1 %
Divers et éliminations	108	72	ns	ns
Total	11 898	10 973	+8,4%	+7,0 %

^(*) +7,9 % hors TMS

VINCI Concessions : 2 000 millions d'euros (+ 6,6 % à structure réelle ; + 8,2 % hors ASF et Escota)

ASF et Escota affichent un chiffre d'affaires consolidé de 1,2 milliard d'euros sur le semestre. Les recettes de péage se sont accrues de près de 6 % à 1 186 millions d'euros. Le trafic a progressé de 2,2 % (dont 0,3 % au titre des extensions de réseau). A réseau stable, le trafic des véhicules légers a augmenté de 2,1 % et celui des poids lourds de 0,7 %.

Le chiffre d'affaires semestriel de Cofiroute s'est élevé à 442 millions d'euros, dont 430 millions d'euros de recettes de péages, en augmentation de 7 %. Le trafic s'est accru de près de 5 %, grâce à la croissance du trafic des véhicules légers (+3,2 % à réseau stable), à une bonne orientation du trafic des poids lourds (+2,1 % à réseau stable) et à l'effet positif des extensions de réseau (+1,9 %).

VINCI Park a réalisé un chiffre d'affaires de 256 millions d'euros, en hausse de près de 6 %. Il bénéficie à la fois de la bonne fréquentation des parcs en France et de l'accélération du développement tant en France qu'à l'international (en Espagne et au Canada notamment).

Les autres concessions (ouvrages de franchissement, aéroports, Stade de France) affichent un chiffre d'affaires de 94 millions d'euros en augmentation de 24 %.

VINCI Energies : 1 740 millions d'euros (+ 4,4 %)

Hors effet de la cession de TMS, réalisée en début d'année, le chiffre d'affaires total de VINCI Energies a progressé de plus de 7 % sur le semestre (chiffre d'affaires international +12 %).

En France, après un début d'année marqué par un chiffre d'affaires en forte hausse, le second trimestre a vu l'activité se stabiliser, le dynamisme du secteur tertiaire et de celui des infrastructures de télécommunications contrastant avec le tassement enregistré par les métiers de l'industrie. Sur l'ensemble du semestre, le chiffre d'affaires ressort à 1,3 milliard d'euros, en progression de 5,4 %.

2. RÉSULTATS¹

Le résultat net du premier semestre 2006, en données réelles, s'élève à 516,9 millions d'euros soit une augmentation de 45 % par rapport à celui du premier semestre 2005 (356 millions d'euros). Le résultat net par action (dilué) s'améliore de 31 % à 2,39 euros par action.

Le résultat net pro forma part du Groupe ressort à 518,4 millions d'euros, en hausse de 32 % par rapport au résultat pro forma du premier semestre 2005 (391,6 millions d'euros).

Analyse du résultat net par métier

a) Données réelles (comptes statutaires)

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2006		1 ^{er} semestre 2005		Évolution
		Réel		Réel	
Concessions		247		142	+73,8 %
Énergies		53		41	+31,7 %
Routes		16		12	+31,1 %
Construction		159		152	+4,5 %
Immobilier		24		5	ns
Holdings		18		4	
Total		517		356	+45,2%

¹ Traitement comptable relatif aux contrats de concession : dans l'attente de l'aboutissement des travaux de l'IFRIC, VINCI a maintenu, pour l'établissement des comptes semestriels 2006, les principes comptables appliqués jusqu'à présent aux contrats de concession.

A l'international, le chiffre d'affaires est en très légère augmentation sur le semestre à 440 millions d'euros (+1,6 %), les acquisitions de NK Networks en Allemagne et de Sotécnica au Portugal compensant les effets de la cession de TMS.

Eurovia : 3 122 millions d'euros (+ 11,7 %)

En France, après un bon début d'année, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé au second trimestre, pour atteindre 1,9 milliard d'euros sur l'ensemble du semestre, soit une progression de près de 15 %. Cette évolution traduit le fort dynamisme du marché dans l'ensemble des régions ; elle intègre également l'effet des hausses de prix des matières premières, notamment des produits pétroliers.

A l'international, le chiffre d'affaires a cru de 7,6 % à 1,2 milliard d'euros, le bon niveau d'activité du second trimestre (+9 %) ayant permis de rattraper le retard pris en début d'année en raison des mauvaises conditions climatiques, notamment en Europe centrale. Il convient de noter aussi la bonne performance de l'Allemagne (+7 %) confirmant la reprise observée depuis plusieurs mois, ainsi qu'une bonne conjoncture aux Etats-Unis, où les filiales d'Eurovia ont poursuivi leur redressement, et en République tchèque.

VINCI Construction : 4 928 millions d'euros (+ 8 %)

En France, le chiffre d'affaires de VINCI Construction s'établit sur le semestre à 2,8 milliards d'euros, en augmentation de près de 6 %. Après plusieurs trimestres consécutifs de fortes hausses, la tendance reste bien orientée, avec des niveaux d'activité très élevés dans l'ensemble des composantes du pôle.

A l'international, le chiffre d'affaires ressort à 2,1 milliards d'euros, en progression de 11,5 % sur le semestre. On note, en particulier, la forte activité des implantations en Europe centrale, le dynamisme des grands projets, de Freyssinet, et celui de l'activité dragage, notamment au Moyen Orient.

Hors ASF, dont la contribution au résultat net augmente de 3 % à 122 millions d'euros (118 millions d'euros au 30 juin 2005), la contribution au résultat net des pôles de métiers progresse de 324 à 397 millions d'euros (+22 %), celle des holdings, proche de l'équilibre, augmentant de +51 millions d'euros (-51 millions d'euros au premier semestre 2005) après prise en compte de l'incidence de la cession d'un ensemble immobilier à Nanterre.

b) Données pro forma

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2006		1 ^{er} semestre 2005		Évolution
	Pro forma		Pro forma		
Concessions	266		232		+14,4 %
Énergies	53		41		+31,7 %
Routes	16		12		+31,1 %
Construction	159		152		+4,5 %
Immobilier	24		5		ns
Holdings	-		(50)		
Total	518		392		+32,4 %

Le résultat opérationnel sur activité de la période, après prise en compte de l'amortissement de l'écart d'évaluation des contrats ASF, ressort, en données pro forma, à 1 129 millions d'euros, en progression de 17,2 % par rapport à celui du premier semestre 2005 (963 millions d'euros). Retraité de l'incidence de l'amortissement des contrats ASF, qui génère

une charge de 134 millions d'euros sur le semestre, le résultat opérationnel sur activité du Groupe s'élève à 1 263 millions d'euros au 30 juin 2006, en augmentation de 15,1 % par rapport au premier semestre 2005 (1 097 millions d'euros). Il représente 10,6 % du chiffre d'affaires contre 10 % au premier semestre 2005.

Analyse du résultat opérationnel sur activité par métier

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2006		% CA	1 ^{er} semestre 2005		Evol. 1 ^{er} sem.06 / 1 ^{er} sem.05	
	Pro forma			Pro forma			
Concessions et services	671		33,6 %	616		32,8 %	+9 %
dont amortissement contrats ASF/ESCOTA	(134)			(134)			
Énergies	86		4,9 %	78		4,7 %	+11 %
Routes	30		1,0 %	27		1,0 %	+10 %
Construction	224		4,5 %	235		5,2 %	-5 %
Immobilier	42		16,8 %	10		4,9 %	ns
Holdings et divers	76			(3)			
Résultat opérationnel sur activité	1 129		9,5 %	963		8,8 %	+17 %
Charge IFRS 2 et divers	(36)			(27)			
Résultat opérationnel	1 093		9,2 %	936		8,5 %	+17 %

Dans un contexte de forte activité, les métiers de VINCI ont réalisé une belle performance d'ensemble :

La contribution de VINCI Concessions s'est accrue de 55 millions d'euros grâce à un bon premier semestre d'ASF et de Cofiroute et à la montée en puissance des concessions récentes.

VINCI Énergies et Eurovia ont amélioré leur contribution. Le tassement apparent du résultat opérationnel de VINCI Construction est dû, pour l'essentiel, à l'effet de produits non récurrents enregistrés début 2005. Corrigée de cet effet, la marge opérationnelle de VINCI Construction est en légère amélioration.

Le résultat opérationnel sur activité des holdings intègre le résultat positif dégagé sur la cession de l'ensemble immobilier à Nanterre (53 millions d'euros).

Le résultat opérationnel, intégrant notamment les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), ressort à 1 093 millions d'euros, soit 9,2 % du chiffre d'affaires, en hausse de 16,8 % par rapport au chiffre de 2005 (936 millions d'euros soit 8,5 % du chiffre d'affaires).

Le coût de l'endettement financier net s'établit à -317 millions d'euros. Il est globalement stable par rapport au premier semestre 2005 (-314 millions d'euros).

Le coût du financement supporté par VINCI au titre de l'acquisition des 75 % complémentaires du capital d'ASF, intégré à la charge pro forma, s'élève à -85 millions d'euros sur un semestre plein.

VINCI Concessions est le principal contributeur à cette charge pour -246 millions d'euros contre -245 millions d'euros au premier semestre 2005, (dont ASF pour -164 millions d'euros), montant globalement stable par rapport au premier semestre 2005 du fait d'une quasi stabilité de l'endettement moyen entre ces deux périodes et d'une faible

sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

Après prise en compte de l'incidence positive associée à la mise en juste valeur de la dette ASF au 9 mars 2006 (+70 millions d'euros en année pleine), le coût de financement comptable d'ASF est ramené à -160 millions d'euros sur les deux semestres comparés.

De leur côté, les frais financiers de Cofiroute sont en hausse à -56 millions d'euros (contre -51 millions d'euros au 30 juin 2005) du fait de l'augmentation de son endettement financier net (montée en puissance des investissements).

Les autres produits et charges financiers ressortent à +55 millions d'euros au premier semestre 2006 contre +31 millions d'euros au 30 juin 2005, montant qui intégrait l'incidence négative de la cession de filiales de TMS pour -14,2 millions d'euros.

Outre les produits associés aux intérêts intercalaires capitalisés pour 38 millions d'euros (dont Cofiroute 33 millions d'euros et ASF 4 millions d'euros), ils comprennent notamment le coût d'actualisation des provisions pour engagements de retraite pour -13 millions d'euros (-12 millions d'euros au 30 juin 2005) ainsi que les plus-values de cessions d'actifs financiers pour +24 millions d'euros (dont SCDI +19 millions d'euros).

La charge d'impôt s'élève à 260 millions d'euros au premier semestre 2006, en augmentation de 55 millions d'euros par rapport au 30 juin 2005 (-205 millions d'euros), et représente un taux effectif de 30 % en ligne avec le taux effectif du Groupe attendu pour l'ensemble de l'année 2006.

La part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence ressort à +7 millions d'euros sur le semestre (contre +5 millions d'euros au 30 juin 2005). Elle est principalement constituée par les résultats de

nos participations dans les concessions du tunnel du pont de la Confédération et des ponts sur le Tage.

Le résultat des activités abandonnées et cédées s'élève à +3 millions d'euros, représentatifs du résultat net réalisé par les activités de services aéroportuaires au cours du premier semestre 2006 (-3 millions d'euros au premier semestre 2005).

3. FLUX DE TRÉSORERIE

La capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement progresse de 5 % d'une période sur l'autre pour s'établir à 1 715 millions d'euros au 30 juin 2006 contre 1 634 millions d'euros au premier semestre 2005, sur des bases comparables.

Elle bénéficie de la croissance du résultat opérationnel sur activité des pôles opérationnels (+7,9 %) et représente 14,4 % du chiffre d'affaires de la période contre 14,9 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2005. Hors incidence des holdings, la progression de la capacité d'autofinancement des entités opérationnelles est de +6,3 %.

La variation du besoin en fonds de roulement, traditionnellement négative sur la première partie de l'année en raison de la saisonnalité de l'activité (chez Eurovia essentiellement), plus prononcée que celle constatée au premier semestre 2005, s'élève à -564 millions d'euros (-305 millions d'euros au 30 juin 2005). Cette évolution s'explique principalement par une dégradation plus marquée qu'au premier semestre 2005 du besoin en fonds de roulement de VINCI Construction (-234 millions d'euros contre -6 millions d'euros) et d'Eurovia (-322 millions d'euros contre -240 millions d'euros).

Après prise en compte des décaissements d'impôts et des frais financiers, les flux de trésorerie liés à l'activité s'établissent à 435 millions d'euros, en diminution de 126 millions d'euros par rapport au premier semestre 2005.

Les investissements opérationnels nets s'établissent à 225 millions d'euros contre 258 millions d'euros au premier semestre 2005, enregistrant une diminution de 13 % en raison essentiellement de l'impact de la cession de l'immobilier de Nanterre pour un prix de 86 millions d'euros.

Les investissements bruts sont, de leur côté, en hausse de 56 millions d'euros à 354 millions d'euros (298 millions d'euros au premier semestre 2005), notamment chez VINCI Construction sous l'effet de la poussée

4. BILAN

L'actif non courant consolidé ressort au 30 juin 2006 à 28,9 milliards d'euros. Il est constitué en grande partie par les actifs des concessions (25,9 milliards d'euros) dont ASF pour plus de 19 milliards d'euros. Au global, les capitaux engagés par le Groupe, intégrant un excédent en fonds de roulement de 1,1 milliard d'euros et des provisions courantes pour plus de 1,4 milliard d'euros s'élèvent à 26,4 milliards d'euros au 30 juin 2006 en augmentation de 17,9 milliard par rapport à fin 2005 (8,5 milliards d'euros).

Le pôle Concessions représente plus de 95 % des capitaux engagés du Groupe.

5. COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de VINCI font apparaître un chiffre d'affaires au premier semestre 2006 de 10,3 millions d'euros, contre 10,7 millions d'euros au premier semestre 2005.

Au cours du premier semestre 2006, le résultat social s'établit à

Les intérêts minoritaires représentent essentiellement les parts non détenues dans les résultats de Cofiroute et de la filiale belge CFE, ainsi que la quote part dans le résultat net d'ASF des 1,6 % de titres non détenus au 30 juin 2006.

des investissements à l'international en particulier dans le dragage chez CFE (+40 millions d'euros).

Le cash flow opérationnel ressort à +210 millions d'euros sur le premier semestre 2006 en légère diminution par rapport au premier semestre 2005 (+303 millions d'euros).

Les investissements de développement dans les concessions se sont fortement accrus sous l'effet des programmes d'investissement en cours, notamment chez Cofiroute. Ils représentent un montant de 660 millions d'euros (+ 91 millions d'euros par rapport au premier semestre 2005 en données pro forma), dont 358 millions d'euros chez Cofiroute et 246 millions d'euros chez ASF.

Les investissements financiers nets de la période ont atteint près de 9 milliards d'euros, concernant pour l'essentiel l'acquisition de 75,4 % du capital d'ASF au prix de 51 euros par action.

Cette opération a été financée par prélèvement sur les ressources du Groupe et par endettement à hauteur de 5,9 milliards d'euros, par augmentation de capital pour 2,5 milliards d'euros réalisée en avril dernier, et par émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour près de 500 millions d'euros.

Les flux d'augmentation du capital constatés au cours du premier semestre, qui se sont élevés au total à 3,2 milliards d'euros, comprennent outre les opérations mentionnées ci-dessus l'incidence des levées d'options de souscription et des souscriptions au plan d'épargne groupe pour un total de 210 millions d'euros (4,8 millions d'actions créées).

Le paiement des dividendes a représenté au total 299 millions d'euros dont 249 millions au titre du solde du dividende 2005 payé par VINCI, le solde correspondant pour l'essentiel au dividende versé par Cofiroute et ASF à leurs actionnaires minoritaires.

Parallèlement, les capitaux propres du Groupe à fin juin, y compris les intérêts minoritaires pour 837 millions d'euros, s'établissent à 9,2 milliards d'euros contre 5,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

L'endettement financier net ressort à 15,7 milliards d'euros, en hausse de 14,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2005 (1,6 milliard d'euros).

L'acquisition d'ASF contribue à cette variation pour un total de 13,9 milliards d'euros en ajoutant à la dette propre (8 milliards d'euros), le financement par emprunt et l'utilisation de la trésorerie disponible du holding, soit 5,9 milliards d'euros.

467 millions d'euros contre 223 millions d'euros au premier semestre 2005. Cette amélioration prend notamment en compte une progression de 386 millions d'euros du résultat financier, qui intègre les remontées de dividendes des filiales.

COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

LES CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2006 1 ^{er} semestre	2005 1 ^{er} semestre	2005 exercice
Chiffre d'affaires	11 499,5	9 826,9	21 038,1
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	3 861,8	3 536,8	7 973,6
% du chiffre d'affaires	33,6 %	36,0 %	37,9 %
Résultat opérationnel sur activité	1 039,8	628,1	1 560,1
% du chiffre d'affaires	9,0 %	6,4 %	7,4 %
Résultat net part du Groupe	516,9	356,0	871,2
Résultat net par action (en euros)	2,52	2,16	5,08
Résultat net dilué par action (en euros)	2,39	1,82	4,46
Dividende par action hors avoir fiscal (en euros)	-	-	2,00
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	9 195,6	3 716,3	5 318,5
Endettement financier net	(15 712,0)	(3 115,7)	(1 579,0)
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1 471,6	911,3	2 134,1
Investissements opérationnels nets	(221,7)	(254,0)	(572,3)
Investissements du domaine concédé	(536,7)	(356,7)	(811,1)
Investissements financiers nets	(8 940,5)	(25,1)	(86,6)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

(en millions d'euros)	Notes	2006 1 ^{er} semestre	2005 1 ^{er} semestre	2005 exercice
Chiffre d'affaires	1-2-3	11 499,5	9 826,9	21 038,1
Produits des activités annexes	4	109,2	157,4	182,0
Charges opérationnelles	4	(10 568,9)	(9 356,3)	(19 660,0)
Résultat opérationnel sur activité	2-3-4	1 039,8	628,1	1 560,1
Paievements en actions (IFRS 2)	4-18	(28,1)	(26,0)	(70,1)
Perte de valeur des goodwill	9-10	(7,6)	(1,1)	(13,2)
Résultat opérationnel	4	1 004,1	601,0	1 476,9
Coût de l'endettement financier brut		(298,6)	(115,8)	(273,3)
Produits financiers des placements de trésorerie		67,5	49,7	122,9
Coût de l'endettement financier net	5	(231,1)	(66,1)	(150,3)
Autres produits et charges financiers	6	52,0	22,3	52,7
Impôts sur les bénéfices	7	(258,0)	(172,0)	(462,5)
Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	13	16,9	32,7	87,0
Résultat net avant résultat des activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession		583,8	417,9	1 003,9
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession	24	3,2	(2,9)	(1,0)
Résultat net (y compris intérêts minoritaires)		587,0	415,0	1 002,8
Intérêts minoritaires		(70,1)	(59,0)	(131,6)
Résultat net part du Groupe		516,9	356,0	871,2
Résultat net par action part du Groupe avant activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession				
Résultat net par action (en euros)		2,50	2,18	5,09
Résultat net dilué par action (en euros)		2,38	1,84	4,46
Résultat net par action part du Groupe				
Résultat net par action (en euros)	8	2,52	2,16	5,08
Résultat net dilué par action (en euros)	8	2,39	1,82	4,46

BILAN CONSOLIDÉ IFRS

Actif (en millions d'euros)	Notes	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles		115,7	78,7	103,7
Goodwill	9	3 659,2	807,8	813,1
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	D - 11	24 397,1	5 339,5	5 741,0
Immobilisations corporelles	12	2 129,5	2 065,1	2 214,8
Immeubles de placement		46,1	38,2	47,2
Participations dans les sociétés mises en équivalence	13	82,8	1 533,2	1 595,5
Autres actifs financiers non courants	14	255,4	351,3	240,4
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	21	162,6	333,3	199,6
Impôts différés actifs		185,0	176,0	210,5
Total actifs non courants		31 033,4	10 723,2	11 165,7
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	15	580,2	549,2	540,7
Clients et autres créances d'exploitation	15	9 722,4	8 553,2	8 334,3
Autres actifs courants	15	243,0	223,3	218,6
Actifs d'impôt exigible		234,0	109,2	62,5
Autres actifs financiers courants		224,8	32,4	39,9
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	21	106,9	134,7	47,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	21	708,4	1 696,5	885,6
Disponibilités et équivalent de trésorerie	17-21	3 779,9	2 212,7	4 598,7
Total actifs courants (avant actifs en cours de cession)		15 599,6	13 511,1	14 728,1
Actifs liés aux activités abandonnées et autres actifs disponibles à la vente				
	24	614,5		
Total actifs courants		16 214,2	13 511,1	14 728,1
Total actifs		47 247,5	24 234,3	25 893,9

BILAN CONSOLIDÉ IFRS

Passif (en millions d'euros)	Notes	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Capitaux propres				
Capital social		1 187,4	862,0	983,2
Primes liées au Capital		4 762,0	1 299,4	2 247,5
Titres autodétenus		(365,5)	(346,4)	(335,8)
Autres instruments de capitaux propres		475,3		
Réserves consolidées		1 749,3	898,1	849,4
Réserves de conversion		15,2	23,5	31,3
Résultat net - Part du Groupe		516,9	356,0	871,2
Résultat enregistré directement en capitaux propres		17,6	(8,9)	(0,0)
Capitaux propres – Part du Groupe		8 358,1	3 083,7	4 646,8
Intérêts minoritaires		837,5	632,6	671,7
Total capitaux propres	18	9 195,6	3 716,3	5 318,5
Passifs non courants				
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel	19	790,7	690,7	654,0
Provisions non courantes	20	225,0	133,4	143,3
Emprunts obligataires	21	3 880,0	4 702,4	3 588,3
Autres emprunts et dettes financières	21	13 162,4	1 549,9	1 831,8
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	21	10,8	41,7	8,6
Autres passifs non courants		37,2	45,4	32,0
Impôts différés passifs	D	2 628,0	181,4	210,6
Total passifs non courants		20 734,1	7 345,0	6 468,7
Passifs courants				
Provisions courantes	20	1 437,6	1 374,8	1 445,4
Fournisseurs	15	5 229,0	5 063,7	5 002,3
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	21	6,2	64,0	3,5
Autres passifs courants	15	6 401,1	5 335,2	5 498,6
Passifs d'impôt exigible		236,2	153,0	253,9
Dettes financières courantes	21	3 423,0	1 182,3	1 903,1
Total passifs courants (avant passifs en cours de cession)		16 733,2	13 173,0	14 106,7
Passifs liés aux activités abandonnées et aux autres passifs disponibles à la vente				
	24	584,6		
Total passifs courants		17 317,8	13 173,0	14 106,7
Total passifs & capitaux propres		47 247,5	24 234,3	25 893,9

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS IFRS

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)		587,0	415,0	1 002,8
Dotations nettes aux amortissements		588,4	325,1	673,9
Dotations nettes aux provisions (*)		(42,6)	8,1	23,6
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(2,6)	2,8	33,6
Résultat sur cessions		(89,9)	(20,9)	(68,7)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change		5,2	8,2	10,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession		(26,2)	(36,5)	(90,7)
Coûts d'emprunt immobilisés	6	(36,8)	(28,8)	(63,3)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	231,1	66,1	150,3
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7	258,0	172,0	462,5
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2-3	1 471,6	911,3	2 134,1
Variations du BFR et des provisions courantes	15	(618,4)	(357,0)	114,1
Impôts payés		(438,1)	(249,2)	(481,0)
Intérêts financiers nets payés		(160,2)	(70,9)	(100,9)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	255,0	234,2	1 666,3
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(350,7)	(293,1)	(700,2)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles		129,0	39,1	128,0
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)		(536,7)	(356,7)	(811,1)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(8 967,1)	(85,9)	(191,0)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		26,6	60,8	104,4
Incidence nette des variations de périmètre		797,3	7,1	6,5
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées		13,0	67,1	65,6
Autres		1,6	7,8	27,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(8 887,0)	(553,8)	(1 370,6)
Augmentation de capital	18	3 219,7	216,9	270,4
Acquisition d'actions propres		(39,7)	(369,8)	(369,8)
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		0,0	0,0	(0,0)
Sommes encaissées lors de l'exercice des stocks options		10,0	28,7	39,4
Dividendes payés				
- aux actionnaires de VINCI SA		(273,7)	(188,9)	(321,7)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(25,6)	(22,7)	(68,7)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		4 314,9	46,8	743,5
Remboursements d'emprunts				
& variation des autres dettes financières courantes		492,1	(129,2)	(149,7)
Variation des actifs de gestion de trésorerie		228,9	525,2	1 561,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	7 926,5	107,1	1 704,4
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées ou en cours de cession	IV	9,3	7,1	10,0
Variation des équivalents de trésorerie et de la trésorerie nette	I + II + III + IV	(696,1)	(205,4)	2 010,1
Équivalents de trésorerie et trésorerie nette à l'ouverture		3 993,6	1 955,5	1 955,5
Incidence des variations des cours des devises		(35,2)	11,6	28,1
Neutralisation de la trésorerie des activités abandonnées ou en cours de cession et des autres actifs en cours de cession		(3,1)	0,0	
Équivalents de trésorerie et trésorerie nette à la clôture		3 259,3	1 761,8	3 993,6
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		(228,9)	(525,2)	(1 561,1)
(Emission) remboursement des emprunts		(4 806,9)	82,4	(593,8)
Conversion des Océanes				1 096,5
Autres		(8 365,9)	(46,1)	(125,6)
Variation de l'endettement net		(14 133,0)	(682,6)	854,1
Endettement net en début de période		(1 579,0)	(2 433,1)	(2 433,1)
Endettement net en fin de période		(15 712,0)	(3 115,7)	(1 579,0)

(*)Y compris les variations des provisions pour retraites et autres avantages au personnel.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2006

Capitaux propres part du Groupe											
(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres Instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2004	838,1	1 231,5	(130,3)		350,1	(5,7)	731,6	0,6	3 015,9	598,6	3 614,6
Opérations sur capital	23,9	67,9							91,8	0,0	91,8
Opérations sur titres auto-détenus			(216,1)						(216,1)		(216,1)
Affectation de résultat et dividendes distribués					542,8		(731,6)		(188,9)	(22,7)	(211,5)
Résultat net de l'exercice (a)							356,0		356,0	59,0	415,0
Instruments financiers: variations de juste valeur (b)								(8,5)	(8,5)	(3,1)	(11,6)
dont : Actifs financiers disponibles à la vente								(1,7)	(1,7)	(0,5)	(2,2)
Couverture de flux de trésorerie								(6,8)	(6,8)	(2,6)	(9,5)
Ecarts de conversion						30,2			30,2	1,8	32,0
Variations des capitaux propres des ME comptabilisées directement en capitaux propres								0,5	0,5		0,5
Paiements en actions (IFRS 2)					26,0				26,0		26,0
Variations de périmètre					0,9	(1,0)		0,1	0,0	(1,1)	(1,1)
Divers					(21,7)			(1,6)	(23,3)		(23,3)
Capitaux propres au 30/06/ 2005	862,0	1 299,4	(346,4)		898,1	23,5	356,0	(8,9)	3 083,7	632,6	3 716,3
dont total des produits et charges comptabilisés au titre du 1 ^{er} semestre 2005 (a) + (b)							356,0	(8,5)	347,5		
Opérations sur capital	121,2	948,1			52,5				1 121,8	(0,1)	1 121,7
Opérations sur titres auto-détenus			10,6						10,6		10,6
Affectation de résultat et dividendes distribués					(132,8)		0,0		(132,8)	(46,0)	(178,9)
Résultat net de l'exercice (a)							515,2		515,2	72,6	587,8
Instruments financiers : variations de juste valeur (b)								3,6	3,6	0,3	3,9
dont : Actifs financiers disponibles à la vente								1,9	1,9	0,0	1,9
Couverture de flux de trésorerie								1,7	1,7	0,3	2,0
Ecarts de conversion						9,5			9,5	2,9	12,5
Variations des capitaux propres des ME comptabilisées directement en capitaux propres								0,7	0,7		0,7
Paiements en actions (IFRS 2)					38,0				38,0		38,0
Variations de périmètre					(0,6)	(1,8)		3,7	1,3	9,0	10,3
Divers					(5,7)	0,1		1,0	(4,7)	0,4	(4,3)
Capitaux propres au 31/12/ 2005	983,2	2 247,5	(335,8)		849,4	31,3	871,2	(0,0)	4 646,8	671,7	5 318,5
dont total des produits et charges comptabilisés au titre du second semestre 2005 (a) + (b)							515,2	3,6	518,8		
Opérations sur capital	204,2	2 514,4	(39,7)	490,6	10,5				3 180,0		3 180,0
Opérations sur titres auto-détenus			10,0		(0,1)				10,0		10,0
Affectation de résultat et dividendes distribués				(23,4)	621,0		(871,2)		(273,7)	(25,6)	(299,3)
Résultat net de l'exercice (a)							516,9		516,9	70,1	587,0
Instruments financiers : variations de juste valeur (b)								18,9	18,9	0,0	18,9
dont : Actifs financiers disponibles à la vente								(0,1)	(0,1)		(0,1)
Couverture de flux de trésorerie								19,0	19,0	0,0	19,0
Ecarts de conversion						(15,4)			(15,4)	(1,6)	(17,0)
Variations des capitaux propres des ME comptabilisées directement en capitaux propres								0,3	0,3		0,3
Paiements en actions (IFRS 2)					25,2				25,2	0,1	25,4
Impact de la prise de contrôle d'ASF					262,4				262,4	133,4	395,8
Autres variations de périmètre					0,1	(0,3)		0,2	(0,0)	(10,5)	(10,5)
Divers				8,1	(19,3)	(0,4)		(1,7)	(13,3)	(0,1)	(13,4)
Capitaux propres au 30/06/ 2006	1 187,4	4 762,0	(365,5)	475,3	1 749,3	15,2	516,9	17,6	8 358,1	837,5	9 195,6
dont total des produits et charges comptabilisés au titre du 1 ^{er} semestre 2006 (a) + (b)							516,9	18,9	535,8		

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2006

1. ASF (AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE)

1.1 ACQUISITION PAR VINCI DE 50,37 % DU CAPITAL ASF

Déjà actionnaire à hauteur de 22,99 % et partenaire industriel de la société ASF dans le cadre d'un accord conclu en juin 2004, VINCI a été choisi par le gouvernement français le 14 décembre 2005 comme acquéreur des participations de l'Etat et d'Autoroutes de France (ADF) dans ASF repré-

sentant au total 50,37 % du capital et des droits de vote d'ASF. Le transfert des actions détenues par l'Etat et ADF, pour un montant de 5 934 millions d'euros, est intervenu le 9 mars 2006 conformément à un contrat de cession d'actions conclu en date du 6 mars 2006.

1.2 GARANTIE DE COURS

Un projet d'offre publique d'achat sur les 61 528 365 actions non détenues directement ou indirectement par VINCI, représentant 26,64 % du capital d'ASF a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), sous la forme d'une garantie de cours offrant aux actionnaires minoritaires le même prix que celui offert à l'Etat et à ADF, soit 51 euros par action.

Cet investissement complémentaire ressort à 2 841 millions d'euros.

A l'issue de la garantie de cours qui s'est déroulée du 30 mars au 28 avril 2006, le Groupe VINCI détenait 97,48 % du capital et des droits de vote d'ASF (soit 225 159 576 actions).

1.3 PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE (OPR/RO)

Conformément aux engagements pris lors de la garantie de cours, VINCI a déposé le 12 mai 2006, un projet d'OPR/RO visant les actions ASF non détenues par VINCI, soit 6 026 738 actions représentant 2,61 % du capital et des droits de vote de la société, au prix de 49,80 € dividende détaché. Le projet a été accepté le 16 mai 2006 par l'AMF. Le 22 mai un recours en annulation de la décision de recevabilité a été formé devant la cour d'appel de Paris. Par ordonnance du 20 juin 2006,

la cour d'appel de Paris a rejeté la demande de sursis à exécution contre la décision attaquée.

Le 26 juin 2006, l'AMF a demandé à Euronext Paris SA de reprendre la cotation des actions ASF.

Au 30 juin 2006, le capital d'ASF était détenu à hauteur de 98,41 % par VINCI.

2. AUGMENTATION DE CAPITAL, ÉMISSIONS OBLIGATAIRES

2.1 ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUPER-SURBORDONNÉES PERPÉTUELLES ET AUGMENTATION DE CAPITAL

Dans le cadre du financement de l'augmentation de sa participation au capital des ASF, VINCI a réalisé, le 13 février 2006, une émission obligataire, subordonnée de dernier rang de maturité perpétuelle, de 500 millions d'euros et, le 25 avril 2006, une augmentation de capital pour 2,5 milliards d'euros (36,1 millions de titres à 70,25€).

Conformément aux normes IFRS, l'émission obligataire, subordonnée de dernier rang de maturité perpétuelle est comptabilisée en capitaux propres dans les comptes consolidés de l'exercice 2006.

2.2 ÉMISSION OBLIGATAIRE COFIROUTE

Cofiroute a émis, le 24 mai 2006, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros venant à échéance le 24 mai 2021, destiné à contribuer au financement de son programme d'investissement. Son prix d'émission a été

fixé à 98,928 % du nominal et son coupon à 5 %. Cet emprunt a été émis avec un spread de 0,70 % reflétant le rating A- de Cofiroute.

3. CESSIION DES ACTIVITÉS SERVICES AÉROPORTUAIRES

VINCI a pris la décision au début du premier trimestre 2006 de se désengager de son activité services aéroportuaires.

Le processus de cession a conduit VINCI à retenir l'offre de LBO France au prix

de 315 millions d'euros (valeur d'entreprise). Après signature du contrat de vente en date du 3 août 2006, la cession effective devrait intervenir dans le courant du quatrième trimestre 2006.

B. SAISONNALITÉ DE L'ACTIVITÉ

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe, et plus particulièrement dans les travaux routiers, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison des conditions climatiques moins favorables.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du premier semestre ne peuvent donc pas être extrapolés sur l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du faible niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégauchement du cash flow d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au second semestre.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes du semestre.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté intermédiaire.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (ex. redevances de brevets, licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre, y compris ceux dont le dénouement est prévu au second semestre de l'exercice, sont provisionnés à la clôture de la période. En particulier, dans le cas de contrats déficitaires, les pertes à terminaison connues au cours du semestre sont provisionnées en totalité dès le 30 juin.

C. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe sont établis à compter de l'exercice 2005 en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2006.

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2006 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information Financière Intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et

doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 30 juin 2006, sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2005, à l'exception des normes adoptées par l'Union Européenne, prenant effet au 1^{er} janvier 2006, appliquées par le Groupe pour cet arrêté intermédiaire (cf. note 1.1). Ces dernières n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 septembre 2006.

1.1 NOUVELLES DISPOSITIONS APPLICABLES À COMPTER DU PREMIER JANVIER 2006

1.1.1 Amendement IAS 19 - Avantages du personnel

L'option permettant de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, telle que présentée dans la norme IAS 19 – Avantages du personnel - révisée, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, n'a pas été retenue par le Groupe. L'amortissement des écarts actuariels selon la méthode du corridor est donc maintenu.

Cet amendement n'a pas d'effet dans les comptes consolidés semestriels clos au 30 juin 2006. Ces dispositions trouveront à s'appliquer à la clôture de l'exercice pour la présentation des informations complètes sur les avantages du personnel.

1.1.2 Actifs liés à des contrats couverts par l'interprétation IFRIC 4

Certains actifs relèvent d'un traitement en contrats de location en application de la norme IAS 17 et de l'interprétation IFRIC 4 publiée en décembre 2004. L'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location » vise à identifier les modalités contractuelles des accords, qui sans revêtir la forme juridique d'un contrat de location, accordent aux clients un droit d'utilisation d'un ensemble d'actifs en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération

globale du contrat. S'il est conclu que le contrat contient un contrat de location, celui-ci est analysé et comptabilisé selon les critères de la norme IAS 17 (distinction entre un contrat de location financement et un contrat de location simple).

L'application de cette interprétation n'a pas d'impact sur les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2006.

1.1.3 Amendement IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation

En 2005, l'IASB a publié trois amendements de la norme IAS 39 :

– *Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures*

En avril 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39 relatif à la couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures. L'objectif de cette révision est de permettre dans les comptes consolidés de désigner comme élément couvert contre le risque de change, dans une relation de couverture de flux de trésorerie, une transaction future intra-groupe en devise sous certaines conditions.

– *Option juste valeur*

En juin 2005, l'IASB a publié l'amendement définitif de la norme IAS 39 relatif à « l'option juste valeur ». La norme IAS 39 (version décembre 2003) avait introduit la possibilité d'appliquer « l'option juste valeur » à n'importe quel actif ou passif financier pour notamment permettre leur évaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'amendement

« option juste valeur » vise à restreindre les possibilités d'utilisation de l'option en se limitant à certains cas de figure précisés par la norme.

– *Garanties financières et assurance crédit*

En juillet 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39 relatif aux garanties financières et assurance-crédit. Les garanties financières qui répondent à la définition d'un contrat d'assurance par l'émetteur de la garantie sont désormais comptabilisées par l'émetteur de la garantie conformément aux principes d'évaluation applicables aux contrats d'assurance tels que définis par la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Ces amendements de la norme IAS 39 sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006. Leurs applications n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2006.

1.2 TEXTES OU PROJETS IFRS EN COURS

Les états financiers de VINCI au 30 juin 2006 n'intègrent pas les éventuels impacts :

– des projets d'interprétation de l'IFRIC sur le traitement comptable des contrats des concessions.

– des normes et interprétations publiées au 30 juin 2006 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2007.

1.2.1 Projets d'interprétations relatifs aux contrats de concession

L'IFRIC a publié, en mars 2005, trois projets d'interprétation concernant le traitement comptable des contrats de concession (projets D12, D13, D14) toujours en cours de discussion :

– le premier projet fixe le champ d'application des contrats de concession et les critères déterminant le modèle comptable à appliquer. Le champ d'application couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer son contrôle sur les actifs exploités. Le mode de rémunération du concessionnaire est, à ce jour, le seul critère retenu pour déterminer la nature des actifs à inscrire au bilan et les traitements comptables en découlant.

– les deux autres projets traitent des différents modèles comptables proposés, qui sont déterminés en fonction de l'identité du véritable débiteur et des éventuelles garanties octroyées par le concédant :

– le modèle actif incorporel (« *intangible asset model* ») : l'actif concédé serait comptabilisé en tant qu'actif incorporel dans le cas où le concessionnaire est payé en substance par les usagers. Cet actif s'assimile à un droit à percevoir des péages auprès des usagers en contrepartie du

financement et de la construction de l'infrastructure. Ce traitement s'appliquerait à la plupart des concessions d'infrastructures aujourd'hui gérées par VINCI, en particulier les réseaux autoroutiers d'ASF, d'Escota et de Cofiroute, l'A19, le pont de Rion-Antirion en Grèce, et la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire mais n'est en fait qu'un simple collecteur de recettes dépendant de l'utilisation de l'infrastructure, sans aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « *pass through ou shadow toll* »), le modèle « actif incorporel » serait retenu.

– le modèle de la créance financière (« *financial asset model* ») : l'actif concédé serait comptabilisé comme une créance financière amortissable portant intérêts dès lors que le concessionnaire disposerait d'un droit contractuel à recevoir des paiements de la part du concédant indépendamment des conditions d'utilisation de l'infrastructure par les usagers. Ce modèle s'appliquerait aux contrats de partenariats de type « PPP » (« PFI » en Grande Bretagne).

- Sur la base des discussions en cours, un modèle hybride serait applicable lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, la dépense serait comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde.

L'application des interprétations définitives de l'IFRIC à paraître concernant les contrats de concession est susceptible de modifier le traitement comptable actuel dans les comptes consolidés de VINCI.

Les projets d'interprétation étant toujours en cours de discussion, VINCI a comptabilisé ses contrats de concession au 30 juin 2006, conformément aux règles et méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2005 et décrites au paragraphe 3 pages 199 à 205 du rapport annuel 2005.

1.2.2 « Informations à fournir sur les instruments financiers »

En août 2005, l'IASB a publié la norme IFRS 7 « Informations à fournir sur les états financiers ». La nouvelle norme vient en remplacement de la norme IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et apporte des amendements à la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ».

La norme IFRS 7 prévoit de fournir des informations qualitatives et quantitatives relatives à l'exposition aux risques qui résultent de l'utilisation d'instruments financiers.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation cette norme qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007.

1.3 CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

1.3.1 Position de l'AMF du 9 mars 2006 sur le classement des OPCVM monétaires en équivalents de trésorerie

Conformément à la position de l'AMF :

- Les OPCVM relevant de la classification AMF « monétaire euro » sont présumés remplir les critères définissant les « équivalents de trésorerie » fixés par la norme IAS 7 « tableau de flux de trésorerie », à savoir : les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides qui sont facilement réalisables en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Les OPCVM autres que « monétaires euro » doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas.

VINCI avait choisi de présenter, au 31 décembre 2005, les équivalents de trésorerie sur la ligne « actifs financiers de gestion de trésorerie ». Au 30 juin 2006, compte tenu de la position de l'AMF, les placements de trésorerie répondant à la définition des « équivalents de trésorerie » sont désormais présentés au niveau du bilan et du tableau de flux en « trésorerie et équivalents de trésorerie » conformément à la norme IAS 7 pour l'ensemble des périodes présentées.

Les impacts de ce reclassement sont mentionnés en note 17 « Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie ». Ce changement de présentation n'a aucun impact sur l'endettement financier net défini par le Groupe.

1.3.2 Paiements en actions

Afin de fournir une information sectorielle plus pertinente, la présentation de la charge IFRS 2 « Paiements en actions », figurant en résultat opérationnel, est désormais répartie par pôle de métiers.

Par conséquent, les données de l'exercice 2005 et du premier semestre 2005 ont été modifiées.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle de fait sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne principalement CFE, dont VINCI détient 45,38 % du capital.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment la société Consortium Stade de France, détenue à 66,67 % par VINCI, qui est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, en vertu d'un accord prévoyant que toute décision en matière de politique financière et opérationnelle nécessite

l'accord de VINCI et de l'autre actionnaire détenant 33,33 % du capital de la société.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres sociétés en participation sont consolidées en comptabilisant en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

	30 juin 2006			31 décembre 2005		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 402	951	451	1 364	928	436
Intégration proportionnelle	298	137	161	302	146	156
Mise en équivalence	47	14	33	38	16	22
	1 747	1 102	645	1 704	1 090	614

La principale variation de périmètre concerne les sociétés ASF et Escota consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 9 mars 2006, date de leur prise de contrôle par VINCI. Les autres variations de périmètre proviennent essentiellement de l'acquisition de 38 sociétés de petite taille, dont 21 sociétés chez VINCI Energies.

Par ailleurs, suite à la cession intervenue le 30 juin 2006 de 31,1 % du capital de SCDI (société concessionnaire du pont de la Confédération au Canada), SCDI, désormais détenu à hauteur de 18,8 % de son capital par VINCI, est consolidé par mise en équivalence à compter de cette date.

2.2 OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont, en règle générale, éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,

- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des projets d'infrastructures du domaine concédé inscrits au bilan consolidé est, conformément aux règles adoptées par le Groupe en matière de contrats de construction, maintenu au compte de résultat.

2.3 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 OPÉRATIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regrou-

pement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

2.6 ACTIVITÉS ABANDONNÉES (ARRÊTÉES, CÉDÉES) OU EN COURS DE CESSION ET ACTIFS EN COURS DE CESSION

– Activité abandonnée

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent

- soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession;
- soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

– Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1 RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites
- l'évaluation du résultat à terminaison des contrats de construction
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- la valorisation des instruments financiers à leur « juste valeur »
- la valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.2 RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE DANS LE CADRE DES ARRÊTÉS INTERMÉDIAIRES

– Evaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif de l'ensemble du Groupe estimé pour l'exercice 2006 (y compris fiscalité différée). Ce taux est, le cas échéant, ajusté des incidences fiscales liées aux éléments à caractère exceptionnel de la période.

– Engagements de retraites

Il n'est pas effectué de calcul actuariel à la clôture des comptes semestriels. La charge de retraites du semestre est égale à la moitié de la charge nette calculée au titre de 2006 sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2005 en l'absence de variation sensible de ces données sur le premier semestre 2006.

D. ACQUISITION DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF ET ESCOTA)

A la suite d'un processus de cession initié par l'État le 18 juillet 2005, VINCI a pris le contrôle du groupe ASF (ASF et Escota) dans les conditions indiquées en note A.1 «Faits marquants».

1. DÉTERMINATION DES ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIABLES ACQUIS À LA DATE DE PRISE DE CONTRÔLE

Conformément à la norme IFRS 3, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis et à la détermination des effets fiscaux associés. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables ont été déterminées au 9 mars 2006 de façon provisoire en fonction des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles sont susceptibles d'évoluer, les éventuelles modifications de valeurs qui pourraient intervenir seront prises en compte dans un délai de 12 mois à compter de la date de transaction.

– Les titres ASF acquis antérieurement à la prise de contrôle de la société par VINCI ont été évalués, en application de la méthode dite de « prise de contrôle par lots successifs », sur la base de la « juste valeur » des actifs et des passifs à la date d'acquisition des lots correspondants en utilisant des hypothèses financières cohérentes avec les périodes considérées. Les différents lots retraités concernent les acquisitions réalisées au cours des exercices 2002 (17 % du capital d'ASF), 2003 (3 % du capital) et 2004 (3 % du capital). La réestimation au 9 mars 2006 des

actifs et des passifs, à hauteur de la portion déjà détenue au 31 décembre 2005 a été comptabilisée en réserves consolidées du Groupe pour un montant net de 262,4 millions d'euros.

– La « juste valeur » de l'actif net acquis à la date de prise de contrôle a été évaluée de manière cohérente avec les valorisations effectuées dans le cadre de l'offre remise par VINCI à l'État le 7 novembre 2005 ainsi que celles réalisées pour les besoins de l'opération de la garantie de cours.

– S'agissant de la différence entre la « juste valeur » des actifs et passifs acquis et la valeur nette comptable consolidée du groupe ASF, les éléments notables suivants ont été identifiés :

- la valeur attribuable au droit d'exploitation conféré par les contrats de concession du groupe ASF. Cet élément, assimilable à un actif incorporel du domaine concédé, représente un montant de 6 878 millions d'euros, amortissable sur la durée résiduelle des contrats de concession ASF et Escota à la date de prise de contrôle, soit 25,7 ans.

- les dettes à caractère financier ont fait l'objet d'un ajustement de « juste valeur ». La valeur de marché de la dette brute d'ASF et d'Escota au 9 mars 2006 a été évaluée à 8 863 millions d'euros, soit un ajustement de + 320 millions d'euros (y compris instruments dérivés) par rapport à une valeur comptable dans les comptes consolidés du groupe ASF de 8 543 millions d'euros.
- en application de la norme IAS 12, il a été constaté un impôt différé

passif sur les éléments ayant fait l'objet d'un retraitement en « juste valeur ». Cet impôt différé passif, associé à la valeur attribuable au droit d'exploitation des concessions, représente un montant de 2 367 millions d'euros. Par ailleurs, un impôt différé actif de 110 millions d'euros a également été constaté en regard de la réévaluation résultant de la prise en compte en valeur de marché de la dette d'ASF et d'Escota.

Les actifs et les passifs identifiables acquis à la date de prise de contrôle se présentent schématiquement de la façon suivante :

Actifs et passifs acquis au 9 mars 2006 (en millions d'euros)	Valeurs historiques	Ajustement Justes valeurs	Justes valeurs
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 869,5	6 877,5	18 747,0
Actifs financiers non courants	19,2	(0,3)	18,9
Impôts différés actifs	0,6	153,0 ^(*)	153,6
Total actifs non courants	11 889,3	7 030,2	18 919,5
Actifs courants			
	1 280,9	0,0	1 280,9
Passifs non courants			
Dettes financières et dérivés non courants	7 701,2	310,7	8 011,9
Autres passifs non courants	124,1	136,3	260,4
Impôts différés passifs	214,9	2 377,3	2 592,2
Total passifs non courants	8 040,2	2 824,3	10 864,5
Passifs courants			
Dettes financières et dérivés courants	876,9	9,8	886,7
Autres passifs courants	519,1	37,1	556,2
Total passifs courants	1 395,9	46,9	1 442,8
Actifs net acquis à 100%	3 734,0^(**)	4 159,0	7 893,1
Trésorerie décaissée pour l'acquisition^(***)			8 877,9
Coûts directs rattachés à l'acquisition			20,8
Impôts			(7,1)
Prix d'acquisition^(***)			8 891,6

^(*) dont 110 millions d'euros relatifs à la juste valeur de la dette du groupe ASF

^(**) y compris minoritaires Escota pour 3,7 millions d'euros.

^(***) hors lots acquis antérieurement à la prise de contrôle

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, le goodwill résiduel s'élève à 2 917 millions d'euros. Il correspond à la somme algébrique des goodwill et des badwill déterminés lot par lot, en comparant le prix d'acquisition de chacun des lots à la quote part correspondante des actifs et passifs détenus réévalués à la juste valeur.

2. AUTRES INFORMATIONS

Sur la base des justes valeurs présentées ci-dessus, le chiffre d'affaires et le résultat net de VINCI au titre du premier semestre 2006, incluant ASF et Escota comme si la date d'acquisition était intervenue le 1er janvier 2006 se seraient élevés respectivement à 11 898 millions d'euros et 518 millions d'euros.

E. INFORMATIONS SECTORIELLES

Basée sur l'organisation interne du groupe, l'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôle de métiers et l'information sectorielle de second niveau par zone géographique.

Les activités principales par pôles de métier sont les suivantes :

- Concessions et services : gestion, dans le cadre de contrats de concession, d'affermage ou de services, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de stationnement et d'aéroports.
- Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation.

- Routes : travaux routiers neufs et de maintenance, production de matériaux, travaux pour l'environnement, démolition, recyclage.
- Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment, génie civil, travaux hydrauliques, maintenance multi-techniques.
- Immobilier : opérations de montages et de promotions immobilières.

Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers globaux.

Les opérations entre les différents pôles de métiers sont réalisées à des conditions de marché.

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

1.1 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÔLE DE MÉTIER

(en millions d'euros)	2006 1 ^{er} semestre	2005 1 ^{er} semestre	Variation 2006/2005			2005 exercice
			à structure réelle	à changes comparable (*)	à changes constants	
Concessions et services	1 601,8 (**)	729,6	119,5 %	7,8 %	118,5 %	1 549,9
Énergies	1 740,0	1 666,7	4,4 %	2,8 %	4,4 %	3 508,5
Routes	3 122,0	2 794,3	11,7 %	10,2 %	10,6 %	6 457,0
Construction	4 928,2	4 563,5	8,0 %	6,1 %	7,8 %	9 398,9
Immobilier	247,0	201,8	22,4 %	22,4 %	22,4 %	409,3
Eliminations	(139,4)	(128,9)				(285,5)
Total	11 499,5	9 826,9	17,0 %	7,1 %	16,6 %	21 038,1

(*) Périmètre et changes constants

(**) dont 811,8 millions d'euros de chiffre d'affaires du groupe ASF à compter du 9 mars 2006

1.2 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS DE DESTINATION

(en millions d'euros)	2006		2005		2005	
	1 ^{er} semestre	%	1 ^{er} semestre	%	exercice	%
France	7 637,7 (**)	66,4 %	6 290,1	64,0 %	13 064,5	62,1 %
Royaume-Uni	833,0	7,2 %	836,5	8,5 %	1 738,2	8,3 %
Allemagne	693,5	6,0 %	657,6	6,7 %	1 573,6	7,5 %
Europe centrale et orientale	645,4	5,6 %	607,7	6,2 %	1 560,1	7,4 %
Belgique	329,8	2,9 %	310,1	3,2 %	630,1	3,0 %
Espagne	153,5	1,3 %	143,9	1,5 %	317,2	1,5 %
Autres pays d'Europe	265,3	2,3 %	259,0	2,6 %	538,6	2,6 %
Europe(*)	10 558,2	91,8 %	9 105,0	92,7 %	19 422,4	92,3 %
dont Union Européenne	10 477,1	91,1 %	9 031,0	91,9 %	19 235,2	91,4 %
Amérique du Nord	302,6	2,6 %	231,7	2,4 %	564,1	2,7 %
Reste du monde	638,8	5,6 %	490,3	5,0 %	1 051,7	5,0 %
Total	11 499,5	100,0 %	9 826,9	100,0 %	21 038,1	100,0 %

(*) Dont zone euro : 9 016 millions d'euros au 30 juin 2006, 7 662 millions d'euros au 30 juin 2005, 16 212 millions d'euros au 31 décembre 2005.

(**) dont 811,8 millions d'euros de chiffre d'affaires du groupe ASF à compter du 9 mars 2006

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 3 861,8 millions d'euros sur le premier semestre 2006, en hausse de 9,2 % par rapport au premier semestre 2005. Il représente 33,6 % de l'activité totale.

2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES PAR PÔLE DE MÉTIER

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle de métiers, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

PREMIER SEMESTRE 2006

(en millions d'euros)	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
30/06/2006								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	1 601,8	1 740,0	3 122,0	4 928,2	247,0		(139,5)	11 499,5
Élimination des ventes inter-segments	(0,5)	(30,8)	(28,4)	(71,5)	(8,2)		139,5	
Chiffre d'affaires externe	1 601,3	1 709,2	3 093,6	4 856,7	238,8		0,0	11 499,5
Résultat opérationnel sur activité	582,4	85,9	30,3	224,1	41,4	75,8		1 039,8
% du chiffre d'affaires	36,4 %	4,9 %	1,0 %	4,5 %	16,8 %	ns		9,0 %
Résultat opérationnel (*)	572,4	77,0	26,8	218,0	39,6	70,4		1 004,1
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	13,2		2,8	1,2		(0,3)		16,9
Résultat net - part du Groupe	246,3	53,2	16,3	158,7	24,3	18,1		516,9
% du chiffre d'affaires	15,4 %	3,1 %	0,5 %	3,2 %	9,8 %	ns		4,5 %
Capacité d'autofinancement								
avant coût de financement et impôts	943,9	97,7	92,8	317,2	41,5	(21,4)		1 471,6
Excédent (endettement) financier net	(12 010,4)	445,4	189,3	1 298,2	(48,6)	(5 585,9)		(15 712,0)

(*) Cf. note C 1.3.2 « Paiements en action »

EXERCICE 2005

(en millions d'euros)	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
31/12/2005								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	1 549,9	3 508,5	6 457,0	9 398,9	409,3		(285,5)	21 038,1
Élimination des ventes inter-segments	(0,7)	(55,8)	(48,6)	(178,3)		(2,0)	285,5	
Chiffre d'affaires externe	1 549,3	3 452,7	6 408,3	9 220,6	409,3	(2,0)	0,0	21 038,1
Résultat opérationnel sur activité	628,0	189,0	243,2	474,7	33,7	(8,5)		1 560,1
% du chiffre d'affaires	40,5 %	5,4 %	3,8 %	5,1 %	8,2 %	ns		7,4 %
Résultat opérationnel (*)	618,0	159,6	222,1	433,4	32,1	11,7		1 476,9
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	81,6		2,9	2,8		(0,2)		87,0
Résultat net - part du Groupe	333,6	101,0	154,3	315,1	19,9	(52,6)		871,2
% du chiffre d'affaires	21,5 %	2,9 %	2,4 %	3,4 %	4,9 %	ns		4,1 %
Capacité d'autofinancement								
avant coût de financement et impôts	841,1	215,2	379,2	655,9	34,4	8,3		2 134,1
Excédent (endettement) financier net	(4 240,8)	518,0	631,2	1 611,1	(55,6)	(42,9)		(1 579,0)

(*) Cf. note C 1.3.2 « Paiements en action ».

PREMIER SEMESTRE 2005

(en millions d'euros)	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
30/06/2005								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	729,7	1 666,7	2 794,3	4 563,5	201,8	0,0	(128,9)	9 826,9
Élimination des ventes inter-segments	(0,3)	(22,0)	(22,7)	(83,9)	(0,1)	0,0	128,9	
Chiffre d'affaires externe	729,4	1 644,7	2 771,6	4 479,6	201,7	0,0	(0,0)	9 826,9
Résultat opérationnel sur activité (*)	280,8	77,6	27,5	235,2	10,0	(2,9)		628,1
% du chiffre d'affaires	38,5 %	4,7 %	1,0 %	5,2 %	5,0 %	ns		6,4 %
Résultat opérationnel (**)	277,2	65,4	18,0	218,1	9,2	13,2		601,1
Part du résultat net dans les sociétés								
mises en équivalence	30,3		0,9	1,7		(0,2)		32,7
Résultat net - part du Groupe	142,2	42,4	13,8	154,5	5,2	56,9		415,0
% du chiffre d'affaires	19,5 %	2,5 %	0,5 %	3,4 %	2,6 %	ns		4,2 %
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts								
	391,3	90,6	92,3	325,9	9,6	1,7		911,3
Excédent (endettement) financier net	(3 842,9)	366,9	276,3	1 559,5	(50,3)	(1 425,3)		(3 115,7)

(*) Cf. note C 1.3.2 « Paiements en action ».

3. RÉPARTITION DES DONNÉES DU PÔLE CONCESSIONS ET SERVICES

PREMIER SEMESTRE 2006

(en millions d'euros)	Cofiroute (*)	Groupe ASF	VINCI Park	Autres Concessions	VINCI Concessions holdings	Total
30/06/2006						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	442,4	811,8	256,3	93,6	(2,8)	1 601,3
Résultat opérationnel sur activité	224,0	274,9(**)	63,5	29,6	(9,7)	582,4
% du chiffre d'affaires	50,6 %	33,9 %	24,8 %	31,6 %	ns	36,4 %
Résultat opérationnel (***) (****)	222,9	274,9(**)	63,5	29,4	(18,3)	572,4
Part du résultat net dans les sociétés						
mises en équivalence	0,3	10,1		2,8	0,0	13,2
Résultat net - part du Groupe	85,6	102,1	38,1	27,9	(7,4)	246,3
% du chiffre d'affaires	19,3 %	12,6 %	14,9 %	29,8 %	ns	15,4 %
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts						
	294,7	520,0	93,6	45,7	(10,0)	943,9
Excédent (endettement) financier net	(2 750,7)	(7 968,6)	(865,8)	(341,0)	(84,4)	(12 010,4)

(*) données à 100 %

(**) y compris 83,7 millions d'euros charge d'amortissement de l'écart d'acquisition affecté aux contrats de concession d'ASF et d'Escota

(****) Cf. note C 1.3.2 « Paiements en action ».

(*****) La charge IFRS 2 « Paiements en actions » du pôle Concessions et services est présentée sur la colonne VINCI Concessions Holdings.

EXERCICE 2005

(en millions d'euros)	Cofiroute (*)	Groupe ASF	VINCI Park	Autres Concessions	VINCI Concessions holdings	Total
31/12/2005						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	900,0		493,7	161,0	(5,4)	1 549,3
Résultat opérationnel sur activité	468,7		126,6	54,8	(22,1)	628,0
% du chiffre d'affaires	52,1 %		25,6 %	34,0 %	ns	40,5 %
Résultat opérationnel (**)(***)	466,7		124,8	54,5	(28,0)	618,0
Part du résultat net dans les sociétés						
mises en équivalence	0,5	76,8		4,3		81,6
Résultat net - part du Groupe	186,8	76,8	75,6	10,0	(15,6)	333,6
% du chiffre d'affaires	20,8 %		15,3 %	6,2 %	ns	21,5 %
Capacité d'autofinancement						
avant coût de financement et impôts	604,6		176,7	82,5	(22,7)	841,1
Excédent (endettement) financier net	(2 543,8)		(390,9)	(703,2)	(602,9)	(4 240,8)

(*) données à 100%

(**) Cf. note C 1.3.2 « Paiements en action ».

(***) La charge IFRS 2 « Paiements en actions » du pôle Concessions et services est présentée sur la colonne VINCI Concessions Holdings.

PREMIER SEMESTRE 2005

(en millions d'euros)	Cofiroute (*)	Groupe ASF	VINCI Park	Autres Concessions	VINCI Concessions holdings	Total
30/06/2005						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	413,9		242,6	75,7	(2,8)	729,4
Résultat opérationnel sur activité (**)	208,7		61,8	19,8	(9,5)	280,8
% du chiffre d'affaires	50,4 %		25,5 %	26,2 %	ns	38,5 %
Résultat opérationnel (**)(***)	207,6		61,8	19,8	(12,0)	277,2
Part du résultat net dans les sociétés						
mises en équivalence	0,2	27,4		2,7	0,0	30,3
Résultat net - part du Groupe	82,6	27,4	38,4	6,4	(12,6)	142,2
% du chiffre d'affaires	20,0 %		15,8 %	8,5 %	ns	19,5 %
Capacité d'autofinancement						
avant coût de financement et impôts	274,6		88,1	37,0	(8,4)	391,3
Excédent (endettement) financier net	(2 201,4)		(444,6)	(671,1)	(525,8)	(3 842,9)

(*) données à 100 %

(**) Cf. note C 1.3.2 « Paiements en action ».

(***) La charge IFRS 2 « Paiements en actions » du pôle Concessions et services est présentée sur la colonne VINCI Concessions Holdings.

F. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Chiffre d'affaires	11 499,5	9 826,9	21 038,1
Produits des activités annexes	109,2	157,4	182,0
Achats consommés	(2 849,2)	(2 542,4)	(5 421,1)
Services extérieurs	(1 322,0)	(1 216,0)	(2 590,1)
Personnel intérimaire	(387,9)	(356,6)	(811,2)
Sous-traitance	(2 489,6)	(2 282,4)	(4 897,3)
Impôts et taxes	(317,3)	(185,5)	(382,8)
Charges de personnel	(2 818,0)	(2 508,2)	(4 974,7)
Autres produits et charges	146,3	18,0	111,1
Amortissements	(584,8)	(324,8)	(673,3)
Dotations nettes aux provisions	53,6	41,7	(20,7)
Charges opérationnelles (avant IFRS 2 et pertes de valeur des goodwill)	(10 568,9)	(9 356,3)	(19 660,0)
Résultat opérationnel sur activité	1 039,8	628,1	1 560,1
Paievements en actions (IFRS 2)	(28,1)	(26,0)	(70,1)
Pertes de valeur des goodwill	(7,6)	(1,1)	(13,2)
Charges opérationnelles	(10 604,7)	(9 383,3)	(19 743,2)
Résultat opérationnel	1 004,1^(*)	601,0	1 476,9

^(*) dont 275 millions d'euros de résultat opérationnel relatif au groupe ASF à compter du 9 mars 2006

Le **résultat opérationnel**, qui s'élève à 1 004,1 millions d'euros au 30 juin 2006 (8,7 % du CA) contre 601 millions d'euros au 30 juin 2005 (6,1 % du CA), est en progression de 67,1 % du fait de l'intégration du groupe ASF à compter du 9 mars 2006. Par ailleurs, les autres produits et charges intègrent notamment une plus-value de 53 millions d'euros liée à la cession de l'ensemble immobilier de Nanterre et à l'encaissement d'une indemnité de 18 millions d'euros suite au dénouement du litige qui opposait VINCI et la société américaine Global Industries.

Le **résultat opérationnel** sur activité, qui correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2) et pertes de valeurs des goodwill, ressort de son coté à 1 039,8 millions d'euros au 30 juin 2006 contre 628,1 millions d'euros au 30 juin 2005, en progression de 65,5 % hors ASF et Escota la progression ressort à +21,8 %.

4.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES

Les produits des activités annexes s'élèvent à 109,2 millions d'euros au 30 juin 2006. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 33,4 millions d'euros, de produits d'étu-

des, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction, pour 42,1 millions d'euros et de produits locatifs pour 32,1 millions d'euros.

4.2 AMORTISSEMENTS

Les amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Amortissements			
Immobilisations incorporelles	(12,4)	(9,2)	(23,3)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(349,9) ^(*)	(97,7)	(204,1)
Immobilisations corporelles	(222,2)	(217,5)	(444,3)
Immeubles de placement	(0,3)	(0,4)	(1,7)
	(584,8)	(324,8)	(673,3)

^(*) dont 244 millions d'euros relatifs aux amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé du groupe ASF

4.3 PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 28,1 millions d'euros au titre du premier semestre 2006, dont 9,4 millions d'euros au titre des plans de stock-options et 18,7 millions

d'euros au titre des souscriptions aux plans d'épargne groupe, contre respectivement 17,6 millions d'euros et 8,4 millions d'euros au premier semestre 2005, soit un total de 26,0 millions d'euros. (Cf. la note 18.3 « Paiements en actions »)

5. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Coût de l'endettement financier brut (*)	(298,6)	(115,8)	(273,3)
Produits financiers des placements de trésorerie	67,5	49,7	122,9
Coût de l'endettement financier net	(231,1)	(66,1)	(150,3)

(*) Calculé au taux effectif.

Le coût de l'endettement financier s'élève à -231 millions d'euros au 30 juin 2006 contre -66 millions d'euros au 30 juin 2005. Il prend en compte le coût de financement de l'acquisition du groupe ASF, sur le premier semestre, à hauteur de 57 millions d'euros.

Les concessions contribuent à hauteur de -187 millions d'euros à ce montant (contre -81,3 millions d'euros au 30 juin 2005), dont -56,1 millions d'euros pour Cofiroute (-51,4 millions d'euros au 30 juin 2005) et -105,1 millions d'euros pour le groupe ASF. Celui-ci comprend à hauteur de 19 millions d'euros l'incidence positive de l'amortissement de l'écart de réévaluation de la dette d'ASF et d'Escota à l'entrée dans la consolidation de VINCI.

Au 30 juin 2005, le coût de l'endettement financier tenait compte de l'incidence positive, pour un montant de 25,6 millions d'euros (16,5 millions d'euros après impôts), d'un changement d'estimation de l'échéance probable de l'Océane 2002-2018.

Les pôles Construction, Routes, Energies et Immobilier ont, pour leur part, généré des produits financiers pour un montant net de 19,5 millions d'euros (contre 17,4 millions d'euros au 30 juin 2005), qui reflètent l'augmentation de leur trésorerie d'exploitation.

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

6.1 AUTRES PRODUITS FINANCIERS

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Coûts d'emprunts immobilisés	36,8	28,8	63,3
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	6,1	6,7	4,7
Gains de change	1,3	7,5	9,5
Plus values de cession	24,4	10,9	36,0
Autres produits financiers (y compris reprises de provisions)	10,0	9,2	14,6
Autres produits financiers	78,7	63,0	128,1

Les autres produits financiers s'élèvent à 78,7 millions au 30 juin 2006 contre 63 millions au 30 juin 2005. Ils intègrent la plus value de 19 millions d'euros dégagée lors de la cession partielle de titres SCDI (société concessionnaire du Pont de la Confédération au Canada).

Les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages en cours du domaine concédé s'élèvent à 36,8 millions d'euros au 30 juin 2006 (33 millions d'euros pour Cofiroute et 4 millions d'euros pour le groupe ASF à compter de la date de prise de contrôle) contre 28,8 millions d'euros au 30 juin 2005.

6.2 AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Coût de l'actualisation	(9,8)	(13,8)	(27,0)
Pertes de change	(10,1)	(6,3)	(13,7)
Moins values de cession	(0,3)	(14,4)	(11,5)
Autres charges financières (y compris dotations aux provisions)	(6,6)	(6,2)	(23,2)
Autres charges financières	(26,7)	(40,6)	(75,4)

Le coût de l'actualisation porte principalement sur la part à plus d'un an des engagements de retraites, net du rendement attendu des actifs financiers constitués en couverture.

Les moins values de cession enregistrées en 2005 concernaient pour l'essentiel la cession des filiales de TMS à hauteur de 14,2 millions d'euros.

7. ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Impôts courants et différés	(258,0)	(172,0)	(462,5)
Taux d'impôt effectif	31,3 %	30,9 %	33,5 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions et pertes de valeur des goodwill	30,0 %	29,4 %	31,6 %

La charge d'impôt s'élève à 258 millions d'euros au 1^{er} semestre 2006, contre 172 millions d'euros au 1^{er} semestre 2005.

Le taux effectif d'impôt hors incidence des paiements en actions et pertes de valeur des goodwill, proche de 30 %, reste stable d'un exercice à l'autre.

Le taux d'impôt effectif (31,3 %) est inférieur au taux d'impôt théorique de 34,3 %, du fait de plus values non taxables ou taxables à taux réduit (principalement les plus values de cession de l'immobilier de Nanterre et des titres SCDI) ainsi que de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger.

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (obligations convertibles, options de souscriptions d'actions). Par ailleurs, le résultat est corrigé des variations de produits et charges résultant de la conversion

en actions des instruments potentiellement dilutifs (par exemple l'économie de frais financiers nets d'impôt résultant de la conversion en actions des obligations convertibles).

La dilution résultant de l'exercice des options de souscription et d'achats d'actions est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

30/06/2006	Résultat net (*)	Nombre d'actions	Résultat par action (**)
Total actions		211 975 978	
Actions d'autocontrôle		(6 574 598)	
Résultat (de base) par action	516,9	205 401 380	2,52
Options de souscription		9 175 915	
Options d'achat d'actions et PEG		1 427 625	
Résultat net dilué par action	516,9	216 004 920	2,39

(*) En millions d'euros.

(**) En euros.

30/06/2005	Résultat net (*)	Nombre d'actions	Résultat par action (**)
Total actions		169 405 080	
Actions d'autocontrôle		(4 691 639)	
Résultat (de base) par action	356,0	164 713 441	2,16
Obligation convertible (Océane)	3,6	22 616 468	
Options de souscription		8 085 140	
Options d'achat d'actions et PEG		2 046 845	
Résultat net dilué par action	359,6	197 461 894	1,82

(*) En millions d'euros.

(**) En euros.

31/12/2005	Résultat net (*)	Nombre d'actions	Résultat par action (**)
Total actions		177 094 311	
Actions d'autocontrôle		(5 660 745)	
Résultat (de base) par action	871,2	171 433 566	5,08
Obligation convertible (Océane)	14,0	16 829 305	
Options de souscription		8 309 424	
Options d'achat d'actions et PEG		1 872 023	
Résultat net dilué par action	885,2	198 444 318	4,46

(*) En millions d'euros.

(**) En euros.

G. NOTES RELATIVES AU BILAN

9. GOODWILL

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette
Valeur au 31/12/2004	776,9
Goodwill constatés dans l'exercice	33,1
Pertes de valeur	(13,2)
Écarts de conversion	5,9
Sorties de périmètre	0
Autres mouvements	10,3
Valeur au 31/12/2005	813,1
Incidence de l'intégration du groupe ASF	2 917,4 (*)
Autres goodwill constatés dans l'exercice	21,2
Pertes de valeur	(7,6)
Écarts de conversion	(1,2)
Sorties de périmètre	(0,3)
Autres mouvements (**)	(83,5)
Valeur au 30/06/2006	3 659,2

(*) Incidence de la valorisation du goodwill dans le cadre de la prise de contrôle du groupe ASF le 9 mars 2006 (Cf. note D. Acquisition des Autoroutes du Sud de la France (ASF et Escota))

(**) dont goodwill rattachés aux activités abandonnées ou actifs en cours de cession : -90,3 millions d'euros

Les principaux goodwill au 30 juin 2006 sont les suivants :

(en millions d'euros)	30/06/2006			31/12/2005
	Valeur brute (**)	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Groupe ASF(*)	2 917,4		2 917,4	
VINCI Park (ex Sogeparc et Finec)	343,3		343,3	343,3
VINCI Airports US (WFS/ACAC)				66,3
Teerbau GmbH	38,7		38,7	38,7
Entreprise Jean Lefebvre	39,3	(3,8)	35,5	36,3
VINCI PLC	21,8		21,8	22,0
Emil Lundgren AB	21,0		21,0	21,0
EFS				19,0
Netlink BV	10,6		10,6	10,6
Autres goodwill de montant unitaire inférieurs à 10 millions d'euros(***)	304,8	(33,8)	271,0	256,0
	3 696,8	(37,6)	3 659,2	813,1

(*) Incidence de la valorisation du goodwill dans le cadre de la prise de contrôle du groupe ASF le 9 mars 2006 (Cf. note D. Acquisition des Autoroutes du Sud de la France (ASF et Escota))

(**) Valeur brute diminuée des amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2004 (bilan d'ouverture IFRS)

(***) En valeur unitaire nette pour chacun des deux exercices.

10. PERTES DE VALEUR SUR GOODWILL

Les tests effectués au 30 juin 2006 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 7,6 millions d'euros. Elles concernent pour l'essentiel des filiales de VINCI Energies.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par activité et par pays, est calculée à partir de l'actualisation des cashflows d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements d'exploitation – variation de besoins en fonds de roulement sur activité)

En règle générale, les projections de flux de trésorerie sont déterminées à partir des derniers plans triennaux disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ

11.1 VENTILATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE

Les immobilisations du domaine concédé comprennent à la fois les mises de fonds réalisées par le Groupe dans le cadre de ses engagements de concessionnaire et la valeur immobilisée des ouvrages concédés.

(en millions d'euros)	Autoroutes	Parkings	Autres Infrastructures	Total VINCI Concessions	Autres Concessions ^(**)	Total
Valeur brute						
Au 31/12/2005	6 051,7	1 333,5	684,6	8 069,8	16,5	8 086,4
Incidence de l'intégration du groupe ASF ^(*)	18 747,0			18 747,0		18 747,0
Autres acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	3,1
Autres acquisitions de l'exercice	690,6	27,9	9,1	727,7	0,1	727,8
Sorties de l'exercice	(12,9)	(10,7)	(0,1)	(23,7)	0,1	(23,6)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé liées aux activités abandonnées et autres actifs disponibles à la vente	0,0	0,0	(207,0)	(207,0)	0,0	(207,0)
Écarts de conversion	(30,8)	(2,0)	(7,6)	(40,3)		(40,3)
Autres mouvements	0,2	0,7	(96,5)	(95,7)	(1,7)	(97,3)
	25 445,9	1 349,5	382,5	27 177,9	18,1	27 196,0
Subventions reçues	(163,4)	0,0	(12,9)	(176,3)	(2,1)	(178,4)
Au 30/06/2006	25 282,5	1 349,5	369,6	27 001,6	16,0	27 017,6
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31/12/2005	(1 746,0)	(506,5)	(88,0)	(2 340,5)	(4,9)	(2 345,4)
Amortissements de la période	(316,4)	(24,8)	(11,8)	(353,1)	(0,4)	(353,5)
Pertes de valeur		(0,5)		(0,5)		(0,5)
Reprises de pertes de valeur	0,2	0,2		0,5		0,5
Sorties de l'exercice	12,1	8,4	0,1	20,7	(0,1)	20,6
Immobilisations incorporelles du domaine concédé liées aux activités abandonnées et autres actifs disponibles à la vente	0,0	0,0	33,9	33,9	0,0	33,9
Écarts de conversion	4,7	0,7	1,8	7,1		7,1
Autres mouvements	(1,6)	(0,0)	18,7	17,1	(0,3)	16,7
Au 30/06/2006	(2 047,0)	(522,5)	(45,3)	(2 614,8)	(5,7)	(2 620,5)
Valeur nette						
Au 31/12/2005	4 305,7	827,0	596,6	5 729,3	11,6	5 741,0
Au 30/06/2006	23 235,5	826,9	324,3	24 386,7	10,3	24 397,1

^(*) Incidence de la valorisation des droits d'exploitation du contrat dans le cadre de la prise de contrôle du groupe ASF le 9 mars 2006 (Cf. note D. Acquisition des Autoroutes du Sud de la France (ASF et Escota))

^(**) Principalement contrats de concession de réseaux de communication du pôle Construction.

Les investissements dans les nouveaux projets en concessions sont en augmentation sur le semestre (552 millions d'euros contre 357 millions d'euros au 1^{er} semestre 2005). Ils comprennent notamment les investissements réalisés par Cofiroute pour un montant de 388 millions d'euros sur la période (contre 331 millions d'euros au 1^{er} semestre 2005) et par le groupe ASF pour un montant de 195 millions d'euros.

Les coûts d'emprunts incorporés durant la période dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent

à 37 millions d'euros (dont 33 millions d'euros concernant Cofiroute et 4 millions d'euros pour le groupe ASF à compter de la date de prise de contrôle).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 2 315,4 millions d'euros au 30 juin 2006 dont 1 760,3 millions d'euros pour Cofiroute, 468,8 millions d'euros pour ASF et 33,6 millions d'euros pour VINCI Park.

11.2 ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES CONTRATS DE CONCESSION

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement :

Dans le cadre des contrats de concessions qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires.

Au 30 juin 2006, les investissements prévus, pour les 5 prochaines années, dans le cadre de contrats de concession concernent principalement Cofiroute à hauteur de 1,9 milliards d'euros (778 millions d'euros au titre du réseau interurbain et environ 843 millions d'euros pour l'A86), le groupe

ASF pour 1,6 milliards d'euros (dont 1,2 milliard d'euros pour la section Lyon Balbigny) et Arcour pour 593,1 millions d'euros (A19).

Ces montants ne comprennent pas les travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Sûretés réelles rattachées aux contrats de concessions

Les sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles à hauteur de 672,4 millions d'euros en garantie du financement de leurs infrastructures. Elles s'analysent, par projet, de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce)	avr-01	juin-29	350,0
Autopista Del Bosque (autoroute Chillan-Collipulli - Chili)	mars-01	avr-21	200,9
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport - Pays de Galles)	mars-02	sep-40	45
Autres sociétés concessionnaires			76,5
			672,4

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Variation au cours de la période :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute				
Au 31/12/2005	325,4	1 037,5	4 055,4	5 418,3
Autres acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,1	0,9	12,0	12,9
Autres acquisitions de l'exercice	4,2	74,0	257,3	335,4
Sorties de l'exercice	(15,6)	(37,6)	(147,6)	(200,9)
Immobilisations corporelles liées aux activités abandonnées et autres actifs disponibles à la vente	0,0	(132,7)	(106,3)	(239,1)
Ecart de conversion	(1,8)	(1,7)	(19,1)	(22,6)
Autres mouvements	10,2	(48,5)	20,4	(17,9)
Au 30/06/2006	322,5	891,7	4 072,0	5 286,2
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31/12/2005	(76,6)	(388,9)	(2 737,9)	(3 203,5)
Amortissements de la période	(3,2)	(17,6)	(201,5)	(222,2)
Pertes de valeur	(0,1)	(0,2)	(0,7)	(0,9)
Reprises de pertes de valeur	0,8	0,0	1,1	1,9
Sorties de l'exercice	9,3	29,5	116,6	155,3
Immobilisations corporelles liées aux activités abandonnées et autres actifs disponibles à la vente	0,0	26,1	61,1	87,2
Ecart de conversion	0,3	0,2	12,2	12,7
Autres mouvements	(7,9)	2,7	18,1	12,9
Au 30/06/2006	(77,4)	(348,2)	(2 731,0)	(3 156,6)
Valeur nette				
31/12/2005	248,7	648,5	1 317,6	2 214,8
30/06/2006	245,1	543,5	1 340,9	2 129,5

Au 30 juin 2006, les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours de construction à hauteur de 92,8 millions d'euros (contre 88,8 millions d'euros au 30 juin 2005).

13. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

13.1 VARIATION AU COURS DE LA PÉRIODE

(en millions d'euros)	30/06/2006	31/12/2005
Valeur des titres en début d'exercice	1 595,5	1 558,5
Changement de méthode de consolidation des titres ASF	(1 520,4)	
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence		1,5
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	16,9	87,0
dont concessions et services	12,9	81,1
Dividendes distribués	(6,9)	(60,9)
Variations de périmètre et écarts de conversion	(2,6)	4,4
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	0,2	0,8
Reclassements	0,0	4,1
Valeur des titres en fin d'exercice	82,8	1 595,5
dont concessions et services	41,6	1 554,0

13.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 30 juin 2006 concernent principalement les sociétés concessionnaires sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable telles que SMTPC (concessionnaire du tunnel du Prado-Carénage à Marseille), Lusoponte (ponts sur le Tage

au Portugal), Severn River Crossing (ponts sur la Severn River en Grande-Bretagne), SCDI (pont de la Confédération au Canada à compter du 30 juin 2006) et diverses filiales du pôle Construction (dont Wiemer und Trachte détenue à 39 % par VINCI Construction).

Les principales données financières au 30 juin 2006 relatives à ces sociétés sont les suivantes (à 100 %) :

(en millions d'euros)	SMTPC	Lusoponte	Severn River Crossing
% détention	32,42%	30,85%	35,00%
Données financières à 100 %			
Chiffre d'affaires	15,2	31,1	51,2
Quote-part du Groupe	4,9	9,6	17,9
Charges opérationnelles	(6,3)	(5,7)	(26,7)
Résultat opérationnel	8,9	25,4	24,5
Résultat net	4,9	6,1	1,2
Capitaux propres au 30/06/2006	37,0	17,0	0,1
Part du Groupe dans les capitaux propres	11,0	5,3	0,0
Goodwill (*)	14,8	13,2	
Pertes de valeur des Goodwills affectés cumulés	(1,1)	(1,3)	
Part du Groupe dans le résultat consolidé (**)	1,6	1,9	0,0
Valeur des titres mis en équivalence	24,7	17,2	0,0
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	35,7	20,2	6,5
Coût des titres à l'origine	27,5	20,2	0,0
Juste valeur des participations (valeur boursière)	53,6	na	na
Autres informations au bilan			
Total Actif / Passif	144,4	887,6	660,0
Endettement financier net au 30/06/2006 (quote part VINCI)	(23,1)	(110,8)	(202,2)
Avances d'actionnaires et prêts rémunérés (quote part VINCI)	na	4,5	7,3

(*) valeur brute diminuée des amortissements cumulés au 1er janvier 2004 (bilan d'ouverture IFRS)

(**) avant perte de valeur des goodwill

14. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants s'élèvent au 30 juin 2006 à 255,4 millions d'euros contre 240,4 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ils concernent à hauteur de 178,4 millions d'euros, contre 142,2 millions d'euros au 31 décembre 2005, les titres de participation non cotés dans les filiales dont les indicateurs financiers sont inférieurs aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

De leur côté, les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élèvent au 30 juin 2006 à 77 millions d'euros contre 98,1 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ils comprennent notamment les prêts et créances

collatéralisés pour 5,3 millions d'euros et les autres prêts et créances pour 71,7 millions d'euros (dont des créances rattachées à des participations et des dépôts de garantie).

Les prêts et créances collatéralisés sont présentés en diminution de l'endettement net. Ils correspondent à des sommes bloquées sur des comptes et destinées au remboursement de la dette, et concernent essentiellement les sociétés concessionnaires, dont le financement est assuré au moyen d'emprunts sans recours contre les actionnaires.

15. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005	Variations 30/06/06 - 31/12/05		
				liées à l'activité	Créances / dettes sur immobilisations	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	580,2	549,2	540,7	39,7	0,0	(0,2)
Clients et autres créances d'exploitation	9 722,4	8 553,2	8 334,3	1 313,3	1,8	73,1
Autres actifs courants	243,0	223,3	218,6	4,3	0,0	20,1
Stocks et créances d'exploitation (I)	10 545,6	9 325,6	9 093,5	1 357,3	1,8	93,0
Dettes fournisseurs	5 229,0	5 063,7	5 002,3	253,6	9,8	(36,7)
Autres passifs courants	6 401,2	5 335,2	5 498,6	476,8	0,0	425,9
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	11 630,2	10 398,9	10 500,8	730,4	9,8	389,1
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I-II)	(1 084,6)	(1 073,3)	(1 407,3)	(626,9)	8,1	296,1
Provisions courantes	(1 437,6)	(1 374,8)	(1 445,4)	(2,4)	0,0	10,2
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	267,1	262,9	257,4	0,0	0,0	9,8
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(2 522,2)	(2 448,0)	(2 852,7)	(624,5)	8,1	286,0

(*) Principalement mouvements de périmètre et écarts de conversion.

L'excédent en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La réduction au premier semestre 2006 de l'excédent en fonds de roulement lié à l'activité résulte principalement des effets de la saisonnalité, particulièrement marqués au premier semestre sur l'activité Routes, et de la progression des encours d'opérations de montages immobiliers dans le pôle Construction.

16. CONTRATS DE CONSTRUCTION

16.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le montant des coûts encourus augmenté des profits et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

(en millions d'euros)	30/06/2006	31/12/2005
Contrats de construction en cours, actifs	1 051,6	995,5
Contrats de construction en cours, passifs	(1 119,8)	(914,9)
Contrats de construction en cours, nets	(68,2)	80,6
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	21 721,8	20 630,7
Moins factures émises	(21 790,0)	(20 550,1)
Contrats de constructions en cours, nets	(68,2)	80,6
Avances reçues des clients	(507,4)	(432,6)

16.2 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS AU TITRE DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent de façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2006		31/12/2005	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Bonne exécution	1 917,6	359,7	1 777,9	271,8
Performance bonds	631,5	112,1	563,8	113,4
Retenue de garantie	1 640,2	335,1	1 518,2	298,0
Paiement à terme des sous traitants	722,7	154,5	679,2	157,0
Soumission	120,5	1,7	116,4	2,9
Paiement à terme des fournisseurs	36,9	122,0	33,1	11,7
Total	5 069,4	1 085,1	4 688,6	854,8

L'augmentation des engagements donnés au titre de ces contrats de construction (+8,1 %) est à mettre en regard de l'accroissement de l'activité des pôles Construction, Routes et Energies enregistré au premier semestre 2006 (+8,5 %).

Les garanties données comprennent principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

En outre, il est rappelé qu'en contrepartie des engagements donnés, le Groupe gère un carnet de commandes fermes et acceptées par les clients, lesquels s'engagent, en vertu des conditions contractuelles, à régler les travaux au fur et à mesure de leur réalisation. Dans le cadre de son activité de travaux, les sociétés du Groupe bénéficient de cautions bancaires émises par leurs co-traitants, leurs sous-traitants ou par les sociétés mères de ceux-ci.

Enfin, le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties biennales et décennales. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

17. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRESORERIE, DISPONIBILITES ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'analysent de la façon suivante

(en millions d'euros)	30/06/2006	31/12/2005
OPCVM	370,6	550,8
Titres monétaires ou obligataires dont la maturité est supérieure à 3 mois	293,9	261,4
Autres (*)	43,9	73,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	708,4	885,6
OPCVM	2 735,4	3 152,5
Titres monétaires (dépôts à terme, certificats de dépôt...)	107,4	302,3
Disponibilités	937,0	1 144,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	3 779,9	4 598,7

(*) y compris comptes courants financiers actifs (cf note 21)

Conformément à la position de l'AMF du 9 mars 2006 (Cf. « Changement de présentation » §C1.3), les OPCVM respectant les critères définis par la norme IAS 7, notamment les OPCVM « monétaire euro », précédemment présentées en actifs financiers de gestion de trésorerie, figurent désormais sur la ligne équivalents de trésorerie.

Leurs montants s'élevaient à 3 455 millions d'euros au 31 décembre 2005 et à 1 279 millions au 30 juin 2005, et concernaient essentiellement Cofiroute et VINCI SA.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent pour l'essentiel au placement des excédents nets de trésorerie des sociétés tête de pôle et des principales filiales détenues à 100 %, par VINCI, remontés au Holding au travers d'un système de «cash pooling». Cette centralisation permet à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières et de suivre au plus près l'évolution de la trésorerie des principales entités du Groupe. Les placements des filiales effectués dans ce cadre auprès de VINCI SA représentent un encours de 1 648 millions d'euros au 30 juin 2006.

Ces excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant tout risque en capital. Au niveau du Holding, les performances et les risques associés à ces placements sont suivis mensuellement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé sur la base d'un calcul d'« Earning at Risk ». Cet indicateur représente le niveau de résultat potentiel des placements dans un intervalle de confiance défini et sur un horizon annuel dans les limites définies au sein d'un Comité de Trésorerie.

Le placement des excédents de trésorerie des autres filiales du Groupe, non remontés au holding, sont gérés dans le respect des lignes directrices définies par VINCI. Au 30 juin 2006, l'encours géré à ce titre représentait 1 862 millions d'euros dont 950 millions d'euros chez Cofiroute et 518 millions d'euros pour le groupe ASF.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et la trésorerie disponible sont présentés en diminution de l'endettement brut, et détaillés en note 21 « Endettement financier net et ressources de financement ».

18. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

18.1. ACTIONS

Le capital social au 30 juin 2006 est composé de 237 475 169 actions ordinaires de 5 euros nominal.

L'évolution de leur nombre sur l'exercice est expliquée ci-dessous :

Nombre d'actions au 31/12/2005	196 636 274
Augmentation de capital	40 838 895
Annulation d'action propre	
Actions au 30/06/2006	237 475 169
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	40 838 895
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-
Valeur nominale de l'action (en euro)	5
Actions VINCI détenues par elle-même	6 408 558
dont actions affectées à la couverture des plans d'options	1 632 770
dont actions prioritairement destinées à être annulées	4 775 788

Les augmentations de capital de la période (2 719 millions d'euros, primes liées au capital incluses) concernent l'augmentation de capital lancée le 29 mars 2006 (36 086 404 actions pour 2 509 millions d'euros), les levées d'options de souscription (1 333 004 actions pour 35 millions d'euros) et les souscriptions au plan d'épargne groupe (3 419 487 actions pour 175 millions d'euros).

Il est à noter que les droits préférentiels de souscriptions attachés aux titres d'autocontrôle détenus par VINCI ont été cédés sur le marché pour 10,9 millions d'euros. Ils ont été comptabilisés en capitaux propres pour un montant net d'impôt.

Les coûts de transaction liés à l'émission d'instruments de capitaux propres représentent un montant de 26,6 millions d'euros, inscrit en réduction des capitaux propres au 30 juin 2006.

Le dividende distribué au titre de l'exercice 2005 (2,0 euros par action hors avoir fiscal) a donné lieu au paiement d'un solde de 1,3 euro versé le 18 mai 2006 compte tenu de l'acompte de 0,7 euros par action versé le 20 décembre 2005.

18.2 ÉMISSION D'UN EMPRUNT SUPER SUBORDONNÉ À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE

VINCI a émis le 13 février 2006 un emprunt super subordonné à durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Emise au prix de 98,831 %, cette opération offre un coupon fixe optionnel de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015, qui n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois plus

3,75%. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Cet emprunt super subordonné à durée de vie indéterminée a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

Un coupon de 23,5 millions d'euros devra être payé le 13 novembre 2006 aux souscripteurs de l'emprunt. Ce coupon a été comptabilisé en diminution des capitaux propres pour son montant net d'impôts.

18.3. PAIEMENTS EN ACTIONS

18.3.1 Stock-options

Le conseil d'administration de VINCI, conformément aux autorisations de l'assemblée générale, définit les conditions d'attribution d'options de souscription d'actions et la liste des bénéficiaires.

Chaque option donne droit à la souscription d'une action VINCI. Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers de leurs options deux ans après leur

attribution et la totalité de leurs options au bout de trois ans. La validité de l'option expire si celle-ci n'est pas exercée à l'issue d'une période de 10 ans ou 7 ans, selon les plans.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription ou d'achat d'options ont évolué comme suit :

	30/06/2006		31/12/2005	
	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	21 118 953	32,41	24 776 866	28,69
Ajustement du nombre d'options consécutif à l'augmentation de capital	181 101			
Options attribuées pendant la période	4 698 632	78,40	2 540 568	49,40
Options levées	(1 759 462)	-	(6 173 947)	-
Options annulées	(1 832 161)	-	(24 534)	-
Options en circulation en fin d'exercice	22 407 063	34,20	21 118 953	32,41

Informations sur la juste valeur des stock-options attribuées et comptabilisées en charges sur le premier semestre 2006 conformément à la norme IFRS 2

Plan	16/05/2006	9/01/2006	01/03/2005 (*)	07/09/2004 (*)	11/09/2003 (*)
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	79,55 €	69,86 €	56,60 €	44,35 €	30,68 €
Prix d'exercice	80,64 €	72,65 €	49,40 €	41,20 €	30,70 €
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (années)	7	7	7	10	10
Nombre d'options attribuées	3 383 632	1 315 000	2 540 568	3 172 000	2 804 000

(*) Après division par deux du nominal.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

Plan	16/05/2006	9/01/2006	01/03/2005 (*)	07/09/2004 (*)	11/09/2003 (*)
Volatilité	24,19 %	23,60 %	23,55 %	25,23 %	27,12 %
Durée de vie de l'option (années)	7	7	7	10	10
Rendement attendu de l'action	6,50 %	5,70 %	6,30 %	6,66 %	6,84 %
Taux de rendement sans risque	3,68 %	2,99 %	3,17 %	4,06 %	4,23 %
Taux de distribution du dividende espéré	2,75 %	2,92 %	3,52 %	3,33 %	4,58 %
«Juste valeur» de l'option	15,48 €	11,56 €	12,10 €	9,99 €	5,60 €

(*) Après division par deux du nominal.

Ces « justes valeurs » ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type « Monte Carlo ».

Ce modèle tient compte d'hypothèses comportementales basées sur des observations passées.

Sur la base des éléments ci-dessus, le montant pris en charge au premier semestre s'élève à 9,4 millions d'euros, contre 17,6 millions d'euros au 30 juin 2005. Ce montant intègre l'effet lié à l'annulation d'options consécutive à la démission d'un mandataire social.

18.3.2 Plan d'épargne groupe

Le conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne groupe, conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Dans ce cadre, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient, en outre d'un abondement, plafonné à 2 500 euros par an versé par l'entreprise.

18.3.2.1 Plan d'épargne attribué aux salariés de VINCI (hors ASF et Escota)

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe, hors ASF et Escota, sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

	1 ^{er} semestre 2006	exercice 2005		
		2 ^e semestre 2005	1 ^{er} semestre 2005	
	2 ^e quadrimestre 2006	1 ^{er} quadrimestre 2006	3 ^e quadrimestre 2005	2 ^e quadrimestre 2005 (*)
Tranche				
Taux de rentabilité espéré du titre VINCI	5,70%	6,30%	6,30%	6,30%
Dividende par action				
Montant dividende à payer (acompte en euros)		0,70 €		
Montant dividende à payer (solde en euros)	1,30 €		1,15 €	1,15 €
Prix de souscription	60,76 €	52,78 €	45,14 €	45,04 €
Cours de l'action à la date du conseil d'administration	76,09 €	67,75 €	56,95 €	55,65 €
Volatilité implicite du titre VINCI	25%	23%	17%	17%
Nombre estimé de titres souscrits	413 780	963 026	512 022	400 465
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	558 603	1 300 086	640 028	520 604

(*) Après division par deux du nominal.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période de souscription est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans 2002, 2003, 2004 et 2005.

Le coût de l'indisponibilité des parts du FCPE est évalué du point de vue d'un investisseur privé de la possibilité d'arbitrer son investissement pendant 5 ans ; le risque de marché est estimé selon une approche « Value At Risk » (risque de perte maximale dans un intervalle de confiance donné sur un horizon de temps défini).

18.3.2.2 Plan d'épargne attribué aux salariés d'ASF et d'Escota

Suite à l'acquisition d'ASF et d'Escota par VINCI, les salariés du groupe ASF ont pu souscrire à compter du 17 mars 2006 à la première et à la deuxième tranche du plan d'épargne Groupe de VINCI. Les hypothèses retenues pour évaluer la charge d'IFRS 2 diffèrent de celles mentionnées pour VINCI,

car elles ont été établies à la date d'entrée au 9 mars 2006 d'ASF et d'Escota dans le périmètre du Groupe. La charge IFRS 2 comptabilisée à ce titre au 30 juin 2006 dans les comptes du groupe ASF et dans les comptes de VINCI a été évaluée selon les hypothèses suivantes :

Tranche	1 ^{er} semestre 2006	
	2 ^e quadrimestre	1 ^{er} quadrimestre
Taux de rentabilité espéré du titre VINCI	5,70 %	6,30 %
Dividende par action		
Montant dividende à payer (acompte)		0,70 €
Montant dividende à payer (solde)	1,30 €	
Prix de souscription	60,76 €	52,78 €
Cours de clôture à la date d'évaluation	80,30 €	80,70 €
Volatilité implicite du titre VINCI	25 %	25 %
Nombre estimé de titres souscrits	291 740	242 827
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	291 740	340 844

18.3.2.3 Charge globale comptabilisée au titre du plan d'épargne attribué aux salariés VINCI (y compris ASF et Escota)

Compte tenu des éléments ci-dessus, la charge globale comptabilisée sur le premier semestre 2006 au titre du plan d'épargne groupe en application d'IFRS 2 s'élève à 18,7 millions d'euros (y compris charge estimée du 3^e quadrimestre 2006 pour 2 millions d'euros) dont 8,7 millions d'euros

souscrit par les salariés d'ASF et d'Escota, contre 8,4 millions d'euros au premier semestre 2005. Par ailleurs, la charge d'abondement réellement constatée à la suite des souscriptions intervenues, a été neutralisée par reclassement direct en fonds propres.

18.4 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Au 30 juin 2006, le montant des « intérêts minoritaires » de Cofiroute (34,66 % du capital) s'élève à 498,7 millions d'euros (contre 463,3 millions d'euros au 31 décembre 2005), ceux du groupe ASF

(1,6 % du capital) à 132,4 millions d'euros, et ceux de CFE (54,62 % du capital) à 105,7 millions d'euros (contre 106,1 millions d'euros au 31 décembre 2005).

19. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les provisions pour engagements de retraites (retraites complémentaires, indemnités de fin de carrières et indemnités de départ) et autres avantages du personnel (médailles du travail, mutuelles complémentaires...) s'élèvent au 30 juin 2006 à 856,2 millions d'euros, (dont 790,7 millions d'euros à plus d'un an) contre 723,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 (dont la part à plus d'un an pour 654,0 millions d'euros). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des engagements de retraites pour 643,5 millions d'euros et, d'autre part, les provisions au titre des autres avantages du personnel pour 212,7 millions d'euros. La part à moins d'un an de ces provisions est présentée au bilan en autres passifs courants et s'élève au 30 juin 2006 à 65,5 millions d'euros contre 69,9 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Le Groupe n'a pas mis à jour au 30 juin 2006 l'évaluation actuarielle de la dette au cours de cette période car aucune modification du régime et aucune évolution significative des conditions du marché n'ont eu lieu au cours du premier semestre 2006.

Le coût des retraites pour le premier semestre 2006 est égal à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2006 nette déterminée de manière actuarielle au 31 décembre 2005.

Les principales variations des engagements de retraites et autres avantages au personnel constatées sur le premier semestre 2006 résultent d'une part de l'effet lié à l'intégration du groupe ASF pour 170 millions d'euros, et, d'autre part, d'une reprise de provision de 38 millions d'euros chez VINCI SA.

20. PROVISIONS

Au cours de la période, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2005	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Incidence de l'intégration du groupe ASF	Autres variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	30/06/2006
Provisions non courantes								
Risques financiers	41,2	4,7	(16,5)	(0,1)	0,0	(0,3)		29,0
Grosses réparations	48,5	20,0	(11,3)	0,1	89,2	(4,7)		141,8
Autres risques non courants	316,2	22,5	(35,1)	(14,6)	40,7	1,1		330,8
Actualisation provisions non courantes	(5,3)	(0,5)	0,1	0,0	(2,7)	(1,1)		(9,4)
Reclassement de la part à moins d'un an non courant	(257,4)						(9,7)	(267,1)
Total	143,3	46,7	(62,7)	(14,6)	127,2	(4,9)	(9,7)	225,0
Provisions courantes								
Service après-vente	278,9	28,6	(21,9)	(8,7)	0,0	0,8		277,7
Pertes à terminaison et risques chantiers	338,4	215,5	(197,2)	(4,5)	0,0	(2,7)		349,5
Litiges	297,6	22,5	(21,1)	(3,4)	0,0	(6,8)		288,8
Restructuration	41,8	7,6	(9,9)	(0,3)	0,0	(1,8)		37,4
Autres risques courants	253,3	35,2	(32,6)	(4,8)	3,0	(13,5)		240,5
Actualisation provisions courantes	(21,9)	(2,3)	(0,1)	0,0	0,0	1,1		(23,3)
Reclassement de la part à moins d'un an non courant	257,4						9,7	267,1
Total	1 445,4	307,0	(282,7)	(21,8)	3,0	(22,9)	9,7	1 437,6
Provisions courantes et non courantes	1 588,7	353,7	(345,5)	(36,4)	130,1	(27,9)	0,0	1 662,7

Les natures des provisions sont définies dans la note B.3.1 « Règles et méthodes d'évaluations appliquées par le Groupe » pages 203 et 204 du rapport annuel 2005.

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation de chaque métier, s'élèvent à 1 438 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) au 30 juin 2006 contre 1 445 millions d'euros au 31 décembre 2005. Elles concernent majoritairement les provisions et litiges afférents aux contrats de construction.

Les provisions non courantes, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent notamment des provisions pour litiges. Elles s'élèvent à

225 millions d'euros au 30 juin 2006 (part à plus d'un an) contre 143 millions au 31 décembre 2005.

Elles concernent également les provisions pour grosses réparations correspondant aux obligations contractuelles de remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisés chaque année pour tenir compte des programmes de dépenses et concernent principalement Cofroute pour 46 millions d'euros et ASF et Escota pour 92 millions d'euros.

21. ENDETTEMENT FINANCIER NET ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Notes	31/06/2006			31/12/2005
		Non courant	Courant	Total	Total
Emprunts obligataires	21.1.1	(3 880,0)	(384,9)	(4 264,8)	(3 918,0)
Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres dettes financières	21.1.2	(13 064,8)	(943,9)	(14 008,7)	(1 913,5)
Emprunts en location financement	21.1.3	(97,6)	(26,2)	(123,8)	(162,5)
Dettes financières long terme		(17 042,4)	(1 355,0)	(18 397,4)	(5 993,9)
Autres dettes financières	22.3.1		(1 477,6)	(1 477,6)	(663,6)
Comptes courants financiers passifs			(69,7)	(69,7)	(60,7)
Découverts bancaires	22.2		(520,6)	(520,6)	(605,0)
I - Dettes financières brutes		(17 042,4)	(3 423,0)	(20 465,4)	(7 323,3)
Créances financières collatéralisées		5,3	7,3	12,6	24,6
Comptes courants financiers actifs			43,4	43,4	45,8
Actif financier de gestion de trésorerie courante	22.2		665,0	665,0	839,8
Equivalents de trésorerie et disponibilités	22.2		3 779,9	3 779,9	4 598,7
II - Actifs financiers		5,3	4 495,6	4 500,8	5 508,9
Instruments dérivés passifs	23.1-23.2	(10,8)	(6,2)	(16,9)	(12,1)
Instruments dérivés actifs	23.1-23.2	162,6	106,9	269,5	247,4
III - Instruments dérivés		151,9	100,7	252,6	235,3
Endettement financier net (I + II + III)		(16 885,2)	1 173,3	(15 712,0)	(1 579,0)
dont trésorerie nette gérée :	22.2		30/06/2006	31/12/2005	
Actif financier de gestion de trésorerie courante	22.2			665,0	839,8
Equivalents de trésorerie et disponibilités	22.2			3 779,9	4 598,7
Découverts bancaires	22.2			(520,6)	(605,0)
Trésorerie nette gérée				3 924,3	4 833,5

Au 30 juin 2006, VINCI affiche un endettement financier net de 15,7 milliards d'euros (contre 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2005).

L'augmentation de l'endettement financier net par rapport au 31 décembre 2005 résulte principalement de l'acquisition des Autoroutes du Sud de la France (groupe ASF) et la prise en compte de l'endettement de cette société dans les comptes du Groupe.

Par pôle de métiers, l'endettement financier net au 30 juin 2006 s'analyse comme suit :

30/06/2006									
	Activités autoroutières ⁽¹⁾		Autres concessions et services		Autres métiers		VINCI SA		Total
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	
Emprunts obligataires	(2 875,8)	(329,4)			(1,8)	(0,1)	(1 002,4)	(55,4)	(4 264,8)
Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres dettes financières	(8 573,4)	(682,7)	(1 235,1)	(77,4)	(265,0)	(168,7)	(2 991,3)	(15,1)	(14 008,7)
Emprunts en location financement			(13,3)	(4,2)	(81,6)	(22,0)	(2,7)		(123,8)
Dettes financières long terme	(11 449,2)	(1 012,0)	(1 248,3)	(81,6)	(348,5)	(190,9)	(3 996,4)	(70,4)	(18 397,4)
Autres dettes financières		(0,9)		(5,9)		(226,5)		(1 244,3)	(1 477,6)
Découverts bancaires		(0,1)		(10,5)		(475,4)		(34,7)	(520,6)
I - Dettes financières brutes	(11 449,2)	(1 013,1)	(1 248,3)	(98,0)	(348,5)	(892,7)	(3 996,4)	(1 349,5)	(20 395,7)
Créances financières collatéralisées				6,8	5,3	0,5			12,6
Actif financier de gestion de trésorerie courante		100,8		0,5		0,9		562,8	665,0
Equivalent de trésorerie et disponibilités		1 403,4		154,5		1 134,7		1 087,2	3 779,9
II - Actifs financiers	0,0	1 504,2	0,0	161,8	5,3	1 136,1	0,0	1 650,0	4 457,5
Instruments dérivés passifs	(0,5)	(2,9)	(1,4)	(0,3)	(2,9)	(0,7)	(5,9)	(2,2)	(16,9)
Instruments dérivés actifs	148,0	71,4	1,9	0,0	2,7	0,4	10,0	35,1	269,5
III - Instruments dérivés	147,4	68,5	0,5	(0,3)	(0,1)	(0,3)	4,0	32,8	252,6
IV - Comptes courants financiers nets	(13,2)	1,1	(2,4)	(69,3)		2 084,8	15,7	(2 043,1)	(26,4)
Endettement financier net (I + II + III + IV)	(11 315,0)	560,8	(1 250,2)	(5,8)	(343,3)	2 327,9	(3 976,6)	(1 709,7)	(15 712,0)

30/06/2006									
dont trésorerie nette gérée :	Activités autoroutières ⁽¹⁾		Autres concessions et services		Autres métiers		VINCI SA		Total
Actif financier de gestion de trésorerie courante		100,8		0,5		0,9		562,8	665,0
Equivalent de trésorerie et disponibilités		1 403,4		154,5		1 134,7		1 087,2	3 779,9
Découverts bancaires		(0,1)		(10,5)		(475,4)		(34,7)	(520,6)
Trésorerie nette gérée		1 504,1		144,6		660,2		1 615,3	3 924,3

⁽¹⁾ Activités autoroutières = ASF et Escota + Cofiroute + Arcour (A19) + Morgan VINCI Ltd (50 %)

21.1 DÉTAIL DES DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME

21.1.1. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires s'analysent comme suit :

	Devise	Nominal restant dû	Dettes inscrites à l'émission (a)	30/06/2006		31/12/2005		Échéance
				Incidence du coût amorti ⁽¹⁾ (b)	Incidence des justes valeurs ⁽²⁾ (c)	Valeurs au bilan (a) + (b) + (c)	Valeurs au bilan	
(en millions d'euros)								
Cofiroute								
Emprunt décembre 1995	EUR	243,9	243,9	9,7		253,6	244,5	décembre 2006
Emprunt juillet 1996	EUR	304,9	304,9	19,5		324,4	314,2	juillet 2007
Emprunt novembre 1997	EUR	350,6	350,6	12,8	4,6	368,0	358,7	novembre 2008
Emprunt novembre 1999	EUR	300,0	300,0	11,5	8,2	319,8	320,5	novembre 2009
Emprunt octobre 2001 & assimilation août 2005	EUR	500,0	543,0	10,1	3,2	556,2	581,0	octobre 2016
Emprunt avril 2003	EUR	600,0	593,4	6,3	13,2	613,0	677,8	avril 2018
Emprunt mai 2006	EUR	750,0	739,4	4,0		743,3		mai 2021
Autres emprunts	EUR	24,5	26,6	0,2		26,8	23,7	oct. 06 à avril 13
Sous-total		3 073,9	3 101,8	74,2	29,2	3 205,2	2 520,3	
Autres concessions								
SCDI - 1998 ⁽³⁾	CAD	0,0				0,0	116,9	septembre 2031
Autopista Del Bosque - 2001 ⁽⁴⁾	UF	0,0				0,0	223,3	mars 2021
Sous-total		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	340,2	
Vinci								
Tranche 1: juillet 2002	EUR	600,0	595,5	35,5	(6,3)	624,8	619,2	juillet 2009
Tranche 2: novembre 2002	EUR	250,0	255,6	11,0	3,9	270,5	270,2	juillet 2009
Tranche 3: mai 2003	EUR	150,0	158,8	4,1	(0,5)	162,5	162,8	juillet 2009
Sous-total		1 000,0	1 009,9	50,7	(2,9)	1 057,7	1 052,2	
Autres emprunts		1,9	1,9	0,0		1,9	5,2	
Total emprunts obligataires		4 075,8	4 113,7	124,9	26,3	4 264,8	3 918,0	

⁽¹⁾ coût amorti comprenant les intérêts courus non échus

⁽²⁾ réévaluation de la dette dans le cadre de couverture de juste valeur (cf. note 22.1.1)

⁽³⁾ juin 2006 : mise en équivalence pour cause de cession partielle de 31,1 % du capital; décembre 2005: montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 49,9 %)

⁽⁴⁾ actif cédé en 2006, retraité selon la norme IFRS 5

21.1.2. Emprunts auprès d'établissement de crédit

Ces emprunts sont principalement constitués de prêts syndiqués bancaires et de prêts accordés par diverses institutions financières (CNA « Caisse Nationale des Autoroutes » et BEI notamment) dans le cadre de concessions d'infrastructures.

Les emprunts souscrits par ASF et Escota auprès de la CNA ont été émis dans le cadre de la convention liant ces deux sociétés à cet établissement

public à caractère administratif qui prévoit la mise à disposition aux sociétés d'autoroutes de fonds levés par la CNA dans le cadre d'émissions obligataires.

Le détail des emprunts auprès d'établissements de crédit figure dans le tableau ci-dessous :

	Devise	Nominal restant dû	30/06/2006			Échéance
			Dette inscrite à l'émission (a)	Incidence du coût amorti ⁽¹⁾ (b)	Incidence des justes valeurs ⁽²⁾ (c)	
(en millions d'euros)						
ASF et Escota ⁽⁵⁾						
ASF et Escota CNA 1991	EUR	115,3	117,9	7,0		124,8 octobre 2006
ASF et Escota CNA 1994/1995	EUR	164,3	169,5	6,5		176,0 novembre 2006
ASF et Escota CNA 1995	EUR	122,0	127,0	1,6		128,7 mars 2007
ASF et Escota CNA 1996	EUR	146,4	152,3	5,7		158,0 octobre 2007
ASF CNA/BEI 1997	EUR	30,5	31,6	0,9		32,5 novembre 2007
ASF CNA 1997	EUR	152,5	158,3	3,6		161,9 décembre 2007
ASF CNA 1998	CHF	303,7	308,4	2,8		311,2 février 2008
Escota CNA 1993	EUR	15,2	16,4	0,2		16,7 mars 2008
ASF et Escota CNA 1996/1997	EUR	298,8	314,6	9,8	(1,1)	323,3 novembre 2008
ASF et Escota CNA 1995	EUR	168,8	183,7	6,0		189,7 novembre 2008
ASF et Escota CNA 1994/1997	EUR	137,2	144,8	2,9	(0,9)	146,8 janvier 2009
ASF et Escota CNA 1996	EUR	176,8	194,5	10,1		204,6 juillet 2009
ASF CNA 1995	EUR	152,5	169,9	7,3	(2,1)	175,2 septembre 2009
ASF et Escota CNA 1996	EUR	153,8	168,5	3,1		171,7 février 2010
ASF et Escota CNA 1998	EUR	502,4	511,3	3,8		515,1 avril 2010
ASF et Escota CNA 1995	EUR	66,5	75,4	(0,4)		74,9 juin 2010
ASF CNA/BEI 1998	EUR	95,3	97,6	2,4		100,0 décembre 2010
ASF et Escota CNA 1997 à 2001	EUR	498,5	538,5	0,4	(0,7)	538,2 juin 2011
ASF et Escota CNA 1996	EUR	68,6	76,9	3,4		80,3 septembre 2011
ASF CNA/BEI 2001	EUR	70,0	73,6	2,3		75,9 octobre 2011
ASF et Escota CNA 1997 à 2000	EUR	405,9	440,4	15,3		455,7 octobre 2012
ASF et Escota CNA 1998/2001	EUR	397,7	433,4	5,2		438,6 mars 2013
Escota CNA/BEI 2002	EUR	142,7	157,8	1,8		159,6 avril 2013 à 2015
Escota CNA/BEI 1998	EUR	8,5	8,8	0,2		9,1 décembre 2013
ASF CNA 1999/2002	EUR	450,0	446,4	2,8		449,2 mai 2014
ASF CNA/BEI 1999	EUR	160,0	174,1	4,7	(2,2)	176,6 décembre 2014
Escota CNA/BEI 2000	EUR	20,0	22,3	0,6		22,9 décembre 2014
ASF CNA/BEI 2002	EUR	412,6	466,6	5,4		472,1 avril 2015 à 2017
ASF CNA 2000/2001	EUR	382,5	423,8	14,9	(6,4)	432,3 octobre 2015
ASF CNA/BEI 2000	EUR	70,0	79,4	1,8	(1,7)	79,6 décembre 2015
ASF CNA/BEI 2000	EUR	53,0	53,0	0,1		53,1 décembre 2015
ASF CNA 2001	EUR	343,5	431,5	5,4		436,9 juillet 2016
ASF CNA/BEI 2001	EUR	75,0	79,5	1,7		81,2 novembre 2016
ASF CNA/BEI 2001	EUR	77,0	80,5	2,4		82,9 novembre 2016
ASF et Escota CNA 2002	EUR	532,0	557,4	11,4		568,8 janvier 2017
ASF CNA 2004/2005	EUR	750,0	732,7	9,6	(23,1)	719,2 mars 2018
ASF BEI 2005	EUR	150,0	137,7	0,9		138,5 mai 2025
ASF BEI 2005	EUR	100,0	91,4	2,3		93,7 décembre 2025
Autres emprunts	EUR	27,1	26,9	0,4		27,3
Sous-total		7 996,5	8 474,6	166,0	(38,0)	8 602,5

Il est à noter qu'au 31 décembre 2005, le groupe ASF était consolidé par mise en équivalence.

	Devise	30/06/2006			31/12/2005		Échéance
		Nominal restant dû	Dette inscrite à l'émission	Incidence du coût amorti ⁽¹⁾	Incidence des justes valeurs ⁽²⁾	Valeurs au bilan	
(en millions d'euros)		(a)	(b)	(c)	(a) + (b) + (c)		
Cofiroute							
BEI mars 2002	EUR	75,0	75,0	0,1		75,1	75,1 mars 2027
BEI décembre 2002	EUR	50,0	50,0	0,0		50,0	50,0 décembre 2027
BEI mars 2003	EUR	75,0	75,0	1,0	2,8	78,8	86,9 mars 2018
BEI décembre 2004	EUR	200,0	200,0	0,3		200,3	200,2 décembre 2019
BEI décembre 2005	EUR	190,0	190,0	4,4		194,4	190,6 décembre 2025
Autres emprunts	EUR	10,2	10,2			10,2	10,8 juin 2014
Sous-total		600,2	600,2	5,7	2,8	608,7	613,6
VINCI Park							
Dexia tranches 1 et 2	EUR	274,3	274,3	(0,4)		273,8	275,5 mars 2008 à septembre 2025
Calyon/Dexia/CIC juin 2006	EUR	500,0	500,0	(3,0)		497,0	0,0 juin 2026
Autres emprunts	EUR	140,2	140,2	(1,9)		138,4	147,8
Sous-total		914,5	914,5	(5,3)	0,0	909,2	423,3
Autres Concessions							
Stade de France Ct Suisse 1998 ⁽³⁾	EUR	51,0	51,0	0,7		51,7	50,5 juillet 2013
Gefyra BEI 2001	EUR	350,0	350,0	(15,5)		334,5	333,9 décembre 2025 à juin 2029
Newport AXA 2002 ⁽³⁾	GBP	45,0	45,0	(0,2)		44,8	45,4 mars 2040
Sous-total		445,9	445,9	(15,0)	0,0	430,9	429,8
Autres emprunts							
Eurovia ⁽⁴⁾		68,4	68,3	0,1		68,4	78,4
CFE ⁽⁴⁾		161,2	161,2			161,2	156,4
Autres filiales		221,4	220,6	0,8		221,4	211,9
Sous-total		451,0	450,1	0,9	0,0	451,0	446,8
VINCI SA							
Syndicat bancaire	EUR	3 000,0	2 991,4	15,0		3 006,4	0,0 novembre 2012
Total autres emprunts et dettes financières		13 408,1	13 876,7	167,2	(35,2)	14 008,7	1 913,5

⁽¹⁾ coût amorti comprenant les intérêts courus non échus

⁽²⁾ réévaluation de la dette dans le cadre de couverture de juste valeur (cf. note 22.1.1)

⁽³⁾ montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 66,67 % pour Stade de France et 50 % pour Newport)

⁽⁴⁾ totalité des emprunts contractés auprès des établissements de crédit par CFE (détenu à 45 % par VINCI et intégré globalement)

⁽⁵⁾ les données ASF et Escota tiennent compte de la revalorisation de la dette à la date d'entrée de ASF et Escota dans le périmètre VINCI, sur la base des taux de marché et des spread de crédit, en application de l'IFRS 3, soit un montant de réévaluation de 320 millions d'euros au 09 mars 2006.

21.1.3. Emprunts liés aux contrats de location financement

Le tableau suivant reprend les contrats de location financement dont l'encours est supérieur à 10 millions d'euros au 30 juin 2006. L'endettement total associé à ces contrats est globalement stable par rapport au 31 décembre 2005 à périmètre constant.

(en millions d'euros)	Devise	30/06/2006	31/12/2005	Échéance
		Valeur au bilan	Valeur au bilan	
Services aéroportuaires ⁽¹⁾				
SFS France	EUR	0,0	17,5	juin 2014
SFS Germany	EUR	0,0	14,3	septembre 2019
Autres emprunts		0,0	10,5	
Eurovia				
SLAG	EUR	9,4	9,9	décembre 2014
Autres emprunts		14,2	16,6	
CFE				
Dredging International Luxembourg (DEME) ⁽²⁾	EUR	12,4	12,8	février 2012
Autres emprunts		2,1	2,3	
Autres filiales		⁽³⁾ 85,7	78,7	
Total emprunts en location-financement		123,8	162,5	

⁽¹⁾ activité cédée au 30 juin 2006, retraitée selon la norme IFRS 5

⁽²⁾ montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 50 % de DEME par CFE, elle-même détenue à 45 % par VINCI et consolidée par intégration globale)

⁽³⁾ dont 29 millions d'euros chez VINCI Energies et 17 millions d'euros chez VINCI Park

21.2. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT SANS RECOURS OU À RECOURS LIMITÉ

L'essentiel de l'endettement à long terme du groupe est sans recours sur VINCI. L'endettement sans recours représente un encours total à fin juin 2006 de 14 milliards d'euros, soit 76 % de l'endettement à long terme du groupe et se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2006	31/12/2005
ASF Escota ⁽⁴⁾	8 602,9	
Cofiroute	3 813,9	3 134,0
Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce)	334,5	333,9
SCDI (pont de la Confédération - Canada) ⁽¹⁾		117,0
Consortium Stade de France	53,8	52,2
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport - Pays de Galles)	44,8	45,4
Autopista del Bosque (autoroute Chillan Collipulli - Chili) ⁽²⁾		223,3
Concessions d'ouvrages	433,0	771,8
Filiales concessionnaires d'infrastructure	12 849,8	3 905,7
VINCI Park	926,6	442,7
Concessionnaires	13 776,4	4 348,4
Sociétés de PFI au Royaume-Uni	10,7	10,9
CFE (filiale belge de construction)	175,8	173,9
dont DEME (filiale de dragage de CFE)	132,0	134,7
Autres activités	186,5	184,8
Total des dettes à long terme sans recours ou à recours limité	13 962,9	4 533,2
Instruments dérivés	(197,9)	(189,7)
Créances collatéralisées ⁽³⁾	(6,8)	(18,2)
Disponibilités, Equivalents de trésorerie et actifs financiers de gestion de trésorerie des sociétés corespondantes	(1 552,7)	(511,0)
Total de l'endettement net sans recours ou à recours limité	12 205,5	3 814,4

⁽¹⁾ mise en équivalence au 30 juin 2006 après cession de 31,1 %

⁽²⁾ la possibilité de recours contre VINCI est limitée au cas suivant: en cas de résiliation anticipée de la concession pour faute du concessionnaire, les actionnaires s'engagent à rembourser l'encours de la dette diminué des indemnités de résiliation.

⁽³⁾ les créances collatéralisées correspondent aux actifs financiers constitués en garantie des obligations liées à certains emprunts.

⁽⁴⁾ il est à noter qu'au 31 décembre 2005 le groupe ASF était consolidé par mise en équivalence.

L'ensemble des sociétés figurant dans le tableau ci-dessus se financent de façon autonome (sans garantie de la maison mère). A l'exception de VINCI Park, elles ne sont pas intégrées au système de centralisation de la trésorerie du holding (« cash pooling »).

En particulier, les concessions d'ouvrages et les PFI (forme britannique des partenariats public-privé), font l'objet de financements de projets mis en place dans des sociétés créées spécifiquement à cet effet. Le remboursement de ces financements, adossés aux contrats, est ainsi assuré uniquement par les cash flows dégagés par chacun des projets.

L'endettement de la filiale CFE est essentiellement logé dans sa filiale de dragage DEME qu'elle détient à 50 %, soit compte tenu de la détention à hauteur de 45 % de CFE par VINCI, une détention indirecte par VINCI à hauteur de 22,7 %. L'endettement de DEME, sans recours contre CFE, concerne essentiellement des opérations de financements des navires de dragage garantis sur les actifs concernés. L'endettement de CFE et celui de DEME est sans recours sur VINCI.

22. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

22.1 MATURITÉ DES DETTES FINANCIÈRES

Au 30 juin 2006, la maturité moyenne de la dette financière du Groupe est de 7,1 ans (contre 7,4 ans au 31 décembre 2005). Elle est de 5,7 ans pour Vinci SA, de 7,4 ans pour l'activité autoroutière, de 10,2 ans pour les autres Concessions et services et de 2,8 ans pour les autres métiers du Groupe.

Par échéance, la maturité des dettes financières du groupe VINCI s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2006				31/12/2005	
	Activités autoroutières ⁽¹⁾	Autres concessions et services	Autres métiers	VINCI SA	Total	Total
Intérêts courus non échus	287,8	3,6	0,7	70,4	362,6	84,8
Échéances à moins d'un an	724,3	78,0	189,4		991,6	489,1
Part courante des dettes financières	1 012,0	81,6	190,1	70,4	1 354,2	573,8
Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus (en valeur de remboursement)	921,4	67,5	90,9		1 079,9	436,3
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus (en valeur de remboursement)	2 921,5	214,1	175,3	1 002,7	4 313,6	2 055,0
Échéances à plus de 5 ans et à 10 ans au plus (en valeur de remboursement)	2 679,1	318,2	69,5	3 000,0	6 066,8	451,6
Échéances à plus de 10 ans (en valeur de remboursement)	4 481,9	671,6	13,5		5 167,0	2 322,6
Part non courante des dettes financières	11 003,9	1 271,4	349,3	4 002,7	16 627,3	5 265,5
Incidences du coût amorti et éléments d'ajustement de la juste valeur de la dette	445,3	(23,1)		(6,3)	415,9	154,6
Dettes financières	12 461,3	1 330,0	539,3	4 066,8	18 397,4	5 993,9

⁽¹⁾ Activités autoroutières = groupe ASF + Cofiroute + Arcour (A19) + MorganVINCI Ltd (50 %)

22.2 TRÉSORERIE NETTE ET ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette gérée et les actifs financiers de gestion de trésorerie se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2006				31/12/2005	
	Activités autoroutières ⁽¹⁾	Autres concessions et services	Autres métiers	VINCI SA	Total	Total
I. Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	100,8		0,9	268,9	370,6	550,8
II. Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine		0,5			0,5	27,6
III. Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine				293,9	293,9	261,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante (I + II + III)	100,8	0,5	0,9	562,8	665,0	839,8
IV. Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	1 368,0	16,3	292,1	1 059,0	2 735,4	3 152,4
V. Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine			81,4	26,1	107,4	302,3
Équivalents de trésorerie (IV + V)	1 368,0	16,3	373,5	1 085,1	2 842,9	3 454,7
Disponibilités	35,4	138,2	761,3	2,2	937,0	1 144,0
Découverts bancaires	(0,1)	(10,5)	(475,4)	(34,7)	(520,6)	(605,0)
Trésorerie nette gérée	1 504,2	144,6	660,2	1 615,3	3 924,3	4 833,5

⁽¹⁾ Activité autoroutière = groupe ASF + Cofiroute + Morgan VINCI Ltd (50 %) + Arcour (A19)

⁽²⁾ excédents n'entrant pas dans le système de centralisation des excédents de trésorerie

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et assimilés. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (Cf. note 17 « Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités »).

La position de liquidité du Groupe au 30 juin 2006, compte tenu de la trésorerie nette gérée (3,9 milliards d'euros) et des lignes de crédit non utilisées (5,8 milliards d'euros), ressort à 9,7 milliards d'euros. (cf détail en note 21.3.1 et 21.3.2).

22.3 PROGRAMMES DE BILLETS DE TRÉSORERIE ET LIGNES DE CRÉDIT

22.3.1. Programmes de billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par VINCI SA sont inclus dans les dettes financières courantes.

VINCI SA disposait, au 31 décembre 2005, d'un programme de billets de trésorerie de 700 millions d'euros pour assurer son financement à court terme. Celui-ci a été porté à 1,5 milliard d'euros en février 2006. Ce

programme, noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's, est utilisé à hauteur de 1 229 millions d'euros au 30 juin 2006 contre 493 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Cofiroute dispose également d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A1 par Standard & Poor's. Il n'est pas utilisé au 30 juin 2006.

22.3.2. Lignes de crédit non utilisées

Vinci SA dispose au 30 juin 2006 d'un crédit bancaire confirmé (« Club Deal ») non utilisé de 2 milliards d'euros. Ce crédit bancaire conclu en mars 2005 par VINCI auprès de ses huit banques principales pour 1,5 milliard d'euros a été porté à 2 milliards d'euros en juillet 2005. Son échéance est de 5 ans plus 2 ans optionnels, dont la première année a été accordée. Il n'est assorti d'aucun « covenant » financier.

Vinci SA dispose également de lignes de crédit bilatérales confirmées, auprès d'autres banques pour un montant de 935 millions d'euros.

Vinci SA a conclu le 5 novembre 2005 deux emprunts pour l'acquisition de la part du capital d'ASF qu'elle ne détenait pas au 31 décembre 2005 ; un prêt relais de 2,3 milliards d'euros, auquel VINCI a renoncé en avril

2006, et un prêt d'acquisition à 7 ans de 4,2 milliards d'euros, ramené à 3,7 milliards d'euros en avril 2006, et utilisé à hauteur de 3 milliards d'euros au 30 juin 2006.

Ce prêt est à taux variable, le spread de crédit dépendant, à compter du 31 décembre 2006, du ratio R, défini en note 22.4.

De son côté, le groupe ASF dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 1 milliard d'euros à échéance 2012, assortie de covenants financiers et d'une ligne bancaire confirmée de 100 millions d'euros, d'échéance novembre 2006. Ces lignes ne sont pas utilisées au 30 juin 2006.

Enfin, Cofiroute dispose à son niveau d'une ligne de crédit confirmée non utilisée d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2010, plus une année optionnelle.

Le profil de maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales autoroutières, au 30 juin 2006, est le suivant :

(en millions d'euros)	Utilisations au 30/06/2006	Autorisations au 30/06/2006	Échéances		
			< à 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 7 ans
VINCI : crédit syndiqué		2 000		2 000	
VINCI : lignes bilatérales		935		600	335
VINCI : crédit d'acquisition ASF	3 000	3 730			3 730
VINCI : total	3 000	6 665	0	2 600	4 065
ASF : crédit syndiqué		1 000			1 000
ASF : ligne bilatérale		100	100		
ASF : total	0	1 100	100	0	1 000
Cofiroute : crédit syndiqué		1 020		1 020	
Total	3 000	8 785	100	3 620	5 065

22.4 COVENANTS FINANCIERS

Des clauses de remboursement anticipé, incluses dans certains des contrats de financement, sont liées au respect des ratios financiers suivants :

- Emprunts d'ASF et d'Escota auprès de la CNA : (ratios prévus dans le cadre d'un avenant à la convention auprès de la CNA à l'occasion de la privatisation du groupe ASF) Dette nette / Ebitda (*) inférieur à 7 et Ebitda / Frais financiers supérieur à 2,2.
- Crédit syndiqué du groupe ASF : dette nette / CAF avant impôts et frais financiers (**) inférieur à 7 et CAF / Frais financiers supérieur à 2,2.
- Crédit d'acquisition du groupe ASF chez VINCI : Ratio R défini comme étant le rapport entre l'endettement net du groupe (hors pôle Concessions) et la CAF (hors pôle Concessions) avant coût du financement et impôts, augmentée des dividendes reçus (hors dividendes exceptionnels)

des entités concessionnaires. Le ratio R doit être inférieur à 4,5 au 31 décembre 2006.

- Emprunt VINCI Park de 500 millions d'euros : Dette nette / CAF avant impôts et frais financiers (**) inférieur à 7 et CAF / Frais financiers supérieur à 2,2.
- Emprunts VINCI Park de 274 millions d'euros : Dette nette / CAF avant impôts et frais financiers (**) inférieur à 7 et CAF / Frais financiers supérieur à 3.

(*) Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(**) Conforme à la capacité d'autofinancement présentée en tableau des flux de trésorerie.

Les ratios ci-dessus détaillés sont respectés au 30 juin 2006.

22.5 NOTATIONS FINANCIÈRES

Les notations de VINCI, du groupe ASF et de Cofiroute au 30 juin 2006 sont les suivantes :

	Agence	Notation			
		Long terme	Perspective	Court terme	Perspective
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2	Stable
	Moody's	Baa1	Stable	P2	Stable
Groupe ASF	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2	Stable
	Moody's	Baa1	Stable	P2	Stable
Cofiroute	Standard & Poor's	A-	Négative	A2	Négative

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Dans le cadre de son activité financière, VINCI a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques de marché auxquels il est exposé, en particulier les risques de taux, de liquidité et de change.

Sur la base d'une analyse des différentes expositions aux risques de marché de taux et de change, VINCI utilise divers produits dérivés pour réduire ces expositions et optimiser son coût de financement et son résultat de change.

La gestion des risques de marché est assurée par la Direction de la trésorerie et des financements de VINCI en collaboration avec les pôles concernés dans le cadre de Comités de Trésorerie. Par exception, certaines filiales

gèrent les risques de marché de façon autonome. Pour ces filiales (Cofiroute notamment), il a été mis en place une coordination avec la Direction de la trésorerie et des financements de VINCI.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture.

La juste valeur des produits dérivés se répartit, selon leur nature, de la façon suivante:

(en millions d'euros)	30/06/2006				31/12/2005	
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Net	Net
Dérivés de taux ⁽¹⁾	161,5	104,6	(10,3)	(5,7)	250,2	236,3
Dérivés de change ⁽²⁾	1,1	2,3	(0,5)	(0,5)	2,4	(1,0)
Total des instruments dérivés	162,6	106,9	(10,8)	(6,2)	252,6	235,3

⁽¹⁾ cf. détail note 23.1.1

⁽²⁾ cf. détail note 23.2.4

23.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX

VINCI gère la répartition de son endettement entre la part à taux fixe et la part à taux variable ou à taux variable cappé afin de limiter son exposition au risque de taux et à optimiser le coût de sa dette. Pour se faire, elle utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps).

Le portefeuille de produits dérivés du Groupe se décompose en deux parties selon que les produits dérivés sont qualifiés comptablement ou non de couverture conformément à la norme IAS 39, dans le respect des principes de gestion des risques établis par VINCI.

23.1.1 Détail des produits dérivés de taux

Les produits dérivés au 30 juin 2006 s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2006			31/12/2005			
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Produits dérivés affectés à la couverture de la dette long terme							
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	4,8	1 741,4	2 042,4	3 788,6	216,1	2 441,6	234,2
Option de taux (cap, floor, collar)				0,0			
Couverture de juste valeur ⁽¹⁾	4,8	1 741,4	2 042,4	3 788,6	216,1	2 441,6	234,2
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	44,9	76,3	374,8 ⁽³⁾	496,1	20,1	56,5	(4,1)
Option de taux (cap, floor, collar)	0,7	261,8	60,0	322,6	3,1	328,2	1,6
Couverture de flux de trésorerie ⁽²⁾	45,7	338,2	434,8	818,7	23,3	384,7	(2,5)
Produits dérivés non qualifiés comptablement de couverture							
Swap de taux d'intérêt	741,5	419,0	100,0	1 260,5	(3,1)	1 794,6	0,6
Option de taux (cap, floor, collar)	1 432,9	3 117,5		4 550,4	13,9	561,0	4,1
Total	2 174,4	3 536,5	100,0	5 810,9	10,8	2 355,6	4,6
Total des produits dérivés de taux	2 224,8	5 616,2	2 577,2	10 418,2	250,2	5 181,9	236,3

⁽¹⁾ compensé par la réévaluation des dettes correspondantes (cf. note 21.1)

⁽²⁾ compensé par une diminution des capitaux propres

⁽³⁾ dont 350 millions d'euros à départ décalé en 2011

Les produits dérivés non qualifiés comptablement de couverture portent sur des opérations optionnelles de maturité généralement inférieure à un an. Leur juste valeur ressort à 10,8 millions d'euros au 30 juin 2006, soit 4,3 % de la juste valeur totale des produits dérivés utilisés par le Groupe.

L'incidence des produits dérivés qualifiés de couverture (tableau ci-dessus) sur les dettes à long terme se décompose, par nature de dette, de la façon suivante :

Emprunts obligataires

30/06/2006							
	Devise	Valeur du marché	Valeurs au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux du coupon	Échéance
(en millions d'euros)							
Cofiroute							
Emprunt décembre 1995	EUR	248,3	253,6	7,50 %	7,50 %	7,50 %	décembre 2006
Emprunt juillet 1996	EUR	314,7	324,4	6,80 %	6,80 %	6,80 %	juillet 2007
Emprunt novembre 1997	EUR	364,6	368,0	5,90 %	5,35 %	5,90 %	novembre 2008
Emprunt novembre 1999	EUR	316,3	319,8	6,00 %	3,71 %	6,00 %	novembre 2009
Emprunt octobre 2001 & assimilation août 2005	EUR	540,3	556,2	5,13 %	3,11 %	5,875 %	octobre 2016
Emprunt avril 2003	EUR	612,7	613,0	5,36 %	3,17 %	5,25 %	avril 2018
Emprunt mai 2006	EUR	733,9	743,3	5,14 %	5,14 %	5,00 %	mai 2021
Autres emprunts	EUR	26,6	26,8	7,50 %	7,50 %	7,50 %	oct. 06 à avril 13
Sous-total		3 157,4	3 205,2	5,73 %	4,67 %		
VINCI							
Tranche 1: juillet 2002	EUR	624,2	624,8	6,01 %	4,75 %	5,875 %	juillet 2009
Tranche 2: novembre 2002	EUR	267,9	270,5	5,45 %	3,97 %	5,875 %	juillet 2009
Tranche 3: mai 2003	EUR	166,5	162,5	4,75 %	3,98 %	5,875 %	juillet 2009
Sous-total		1 058,6	1 057,7	5,67 %	4,43 %		
Autres emprunts		1,9	1,9				
Total emprunts obligataires		4 217,9	4 264,8	5,71 %	4,61 %		

⁽¹⁾ Incluant l'ensemble des flux liés à l'émission, y compris primes et commissions.

Emprunts auprès d'établissements de crédit

30/06/2006							
Devise	Valeur de marché	Valeurs au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	
(en millions d'euros)							
ASF et Escota ⁽³⁾							
ASF et Escota CNA 1991	EUR	124,8	124,8	3,03 %	3,03 %	9,20 %	octobre 2006
ASF et Escota CNA 1994/1995	EUR	175,9	176,0	3,05 %	3,05 %	8,25 %	novembre 2006
ASF et Escota CNA 1995	EUR	128,5	128,7	3,42 %	3,42 %	8,00 %	mars 2007
ASF et Escota CNA 1996	EUR	157,4	158,0	3,54 %	3,54 %	6,30 %	octobre 2007
ASF CNA/BEI 1997	EUR	32,3	32,5	3,43 %	3,43 %	5,84 %	novembre 2007
ASF CNA 1997	EUR	160,5	161,9	3,29 %	3,29 %	5,60 %	décembre 2007
ASF CNA 1998	CHF	309,0	311,2	2,54 %	2,54 %	5,407 %	février 2008
Escota CNA 1993	EUR	16,6	16,7	3,76 %	3,76 %	8,00 %	mars 2008
ASF et Escota CNA 1996/1997	EUR	322,7	323,3	3,84 %	3,95 %	6,00 %	novembre 2008
ASF et Escota CNA 1995	EUR	188,8	189,7	3,84 %	3,84 %	7,40 %	novembre 2008
ASF et Escota CNA 1994/1997	EUR	146,9	146,8	3,89 %	4,38 %	6,00 %	janvier 2009
ASF et Escota CNA 1996	EUR	201,2	204,6	3,49 %	3,49 %	6,75 %	juillet 2009
ASF CNA 1995	EUR	176,1	175,2	3,94 %	6,33 %	7,50 %	septembre 2009
ASF et Escota CNA 1996	EUR	170,4	171,7	3,98 %	3,98 %	6,70 %	février 2010
ASF et Escota CNA 1998	EUR	511,5	515,1	4,01 %	4,01 %	4,50 %	avril 2010
ASF et Escota CNA 1995	EUR	74,4	74,9	4,01 %	4,01 %	7,50 %	juin 2010
ASF CNA/BEI 1998	EUR	99,2	100,0	3,98 %	3,98 %	4,59 %	décembre 2010
ASF et Escota CNA 1997 à 2001	EUR	535,8	538,2	4,14 %	3,90 %	5,90 %	juin 2011
ASF et Escota CNA 1996	EUR	79,8	80,3	4,15 %	4,15 %	6,70 %	septembre 2011
ASF CNA/BEI 2001	EUR	75,2	75,9	4,02 %	4,02 %	5,09 %	octobre 2011
ASF et Escota CNA 1997 à 2000	EUR	453,9	455,7	4,28 %	4,28 %	5,80 %	octobre 2012
ASF et Escota CNA 1998/2001	EUR	437,2	438,6	4,33 %	4,33 %	5,85 %	mars 2013
Escota CNA/BEI 2002	EUR	159,2	159,6	4,57 %	4,57 %	6,18 %	avril 2013 à 2015
Escota CNA/BEI 1998	EUR	8,9	9,1	4,23 %	4,23 %	4,79 %	décembre 2013
ASF CNA 1999/2002	EUR	448,9	449,2	4,48 %	4,48 %	4,375 %	mai 2014
ASF CNA/BEI 1999	EUR	178,2	176,6	4,35 %	4,19 %	5,60 %	décembre 2014
Escota CNA/BEI 2000	EUR	22,8	22,9	4,34 %	4,34 %	5,98 %	décembre 2014
ASF CNA/BEI 2002	EUR	472,0	472,1	4,48 %	4,48 %	6,15 %	avril 2015 à 2017
ASF CNA 2000/2001	EUR	440,1	432,3	4,57 %	3,47 %	6,00 %	octobre 2015
ASF CNA/BEI 2000	EUR	81,2	79,6	4,42 %	4,35 %	6,09 %	décembre 2015
ASF CNA/BEI 2000	EUR	53,0	53,1	2,79 %	2,79 %	Euribor 3m	décembre 2015
ASF CNA 2001	EUR	439,6	436,9	4,04 %	4,04 %	3,90 %	
						+ inflation	juillet 2016
ASF CNA/BEI 2001	EUR	81,2	81,2	4,50 %	4,50 %	5,13 %	novembre 2016
ASF CNA/BEI 2001	EUR	82,8	82,9	4,50 %	4,50 %	5,07 %	novembre 2016
ASF et Escota CNA 2002	EUR	568,6	568,8	4,67 %	4,67 %	5,25 %	janvier 2017
ASF CNA 2004/2005	EUR	751,9	719,2	4,75 %	3,78 %	4,50 %	mars 2018
ASF BEI 2005	EUR	137,0	138,5	4,48 %	4,48 %	3,61 %	mai 2025
ASF BEI 2005	EUR	93,4	93,7	4,53 %	4,53 %	3,802 %	décembre 2025
Autres emprunts	EUR	27,3	27,3				
Sous-total		8 624,2	8 602,6	4,11%	4,02%		

30/06/2006							
	Devise	Valeur de marché	Valeurs au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux d'intérêt contractuel	Échéance
(en millions d'euros)							
Cofiroute							
BEI mars 2002	EUR	75,1	75,1	2,97 %	2,97 %	BEI	mars 2027
BEI décembre 2002	EUR	50,0	50,0	3,02 %	3,02 %	Euribor 3m	décembre 2027
BEI mars 2003	EUR	80,4	78,8	4,92 %	2,89 %	4,92 %	mars 2018
BEI décembre 2004	EUR	200,3	200,3	2,97 %	2,97 %	BEI	décembre 2019
BEI décembre 2005	EUR	186,6	194,4	3,97 %	3,97 %	3,965 %	décembre 2025
Autres emprunts	EUR	10,2	10,2	0,00 %	0,00 %	0,00 %	juin 2014
Sous-total		602,5	608,7	3,49 %	3,23 %		
VINCI Park							
Dexia tranches 1 et 2	EUR	273,8	273,8	3,58 %	3,86 %	Euribor 3m	mars 2008 à septembre 2025
Calyon/Dexia/CIC juin 2006	EUR	497,0	497,0	3,83 %	3,83 %	Euribor 3m	juin 2026
Autres emprunts	EUR	138,4	138,4				
Sous-total		909,2	909,2	3,74 %	3,84 %		
Autres Concessions							
Stade de France Ct Suisse 1998 ⁽³⁾	EUR	51,7	51,7	6,18 %	6,18 %	5,28 %	juillet 2013
Gefyra BEI 2001	EUR	334,5	334,5	3,56 %	3,56 %	BEI	décembre 2025 à juin 2029
Newport AXA 2002 ⁽³⁾	GBP	44,8	44,8	7,51 %	7,51 %	7,26 %	mars 2040
Sous-total		430,9	430,9	4,29 %	4,29 %		
VINCI							
Syndicat bancaire	EUR	3 000,0	3 006,4	3,46 %	3,46 %	Euribor 3m	novembre 2012
Autres emprunts		450,1	451,0				
Total autres emprunts et dettes financières		14 017,0	14 008,7	3,58 %	3,56 %		

⁽¹⁾ incluant l'ensemble des flux liés à l'émission, y compris primes et commissions; les taux variables retenus sont 3,06 % pour l'Euribor 3 mois et 2,97 % pour les emprunts BEI (index révisable défini par la BEI).

⁽²⁾ montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 66,67 % pour Stade de France et 50 % pour Newport)

⁽³⁾ les données ASF et Escota tiennent compte de la revalorisation de la dette à la date d'entrée de ASF et Escota dans le périmètre VINCI, sur la base des taux de marché et des spread de crédit, en application de l'IFRS 3.

Ces valeurs de marché ont été estimées sur la base des méthodes décrites dans les « Principes comptable et méthodes d'évaluation » (Cf. chapitre B.3 page 205 du rapport annuel 2005) pour les actifs financiers et les instruments dérivés.

Pour les dettes financières, il convient de distinguer :

- les emprunts obligataires cotés, dont la valeur de marché a été déterminée sur la base du cours coté à la date de clôture,

- les emprunts non cotés et les dettes financières à taux fixe, dont la valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs en fonction des taux d'intérêt au 30 juin 2006, tenant compte du risque de crédit,

- les dettes à court terme et les dettes dont les montants restant dus sont inférieurs à 1 million d'euros au 30 juin 2006, dont la valeur de marché est représentée par la valeur comptable.

Emprunts liés aux contrats de location-financement

30/06/2006							
	Devise	Nominal restant dû	Valeurs au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés ⁽¹⁾	Taux d'intérêt contractuel	Échéance
(en millions d'euros)							
Eurovia							
SLAG	EUR	9,4	9,4	3,56 %	6,05 %	Euribor 3m	décembre 2014
Autres emprunts	EUR	14,2	14,2				
Sous-total		23,6	23,6	-	-		
CFE							
Dredging International Luxembourg (DEME) ⁽²⁾	EUR	12,4	12,4	3,90 %	3,90 %	3,90 %	février 2012
Autres emprunts	EUR	2,1	2,1				
Sous-total		14,5	14,5	-	-		
Autres emprunts		85,7⁽³⁾	85,7				
Total emprunts en location-financement		123,8	123,8				

⁽¹⁾ incluant l'ensemble des flux liés à l'émission, y compris primes et commissions ; le taux variable retenu est 3,06 % pour l'Euribor 3 mois.

⁽²⁾ montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 50 % de DEME par CFE, elle-même détenue à 45 % par Vinci et consolidée par intégration globale)

⁽³⁾ dont 29 millions d'euros chez VINCI Energies et 17 millions d'euros chez VINCI Park

23.1.2. Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe, taux variable et taux variable cappé

La répartition de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés associés, qualifiés ou non d'instruments de couverture, s'analyse de la façon suivante:

(en millions d'euros)	30/06/2006		31/12/2005	
	Encours	QP	Encours	QP
Taux fixe	12 565,2	71 %	4 422,6	77 %
Taux variable	5 088,5	29 %	1 329,9	23 %
Incidence de couverture de juste valeur (réévaluation de la dette ASF et ICNE sur dette) ⁽¹⁾	743,7		241,4	
Total avant couverture	18 397,4	100 %	5 993,9	100 %
Taux fixe	9 320,6	53 %	2 141,8	37 %
Taux variable	6 031,3	34 %	2 824,5	49 %
Taux variable cappé	2 301,8	13 %	786,2	14 %
Incidence de couverture de juste valeur (réévaluation de la dette ASF et ICNE sur dette) ⁽¹⁾	743,7		241,4	
Total après couverture	18 397,4	100%	5 993,9	100%

⁽¹⁾ ICNE : intérêts courus non échus.

Sur ces bases, le coût instantané de l'endettement financier net du Groupe ressort à 4,58 % au 30 juin 2006 contre 4,36 % au 31 décembre 2005.

23.2 RISQUE DE CHANGE

23.2.1. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Les activités industrielles et commerciales de VINCI à l'international sont réalisées à hauteur d'environ 80 % par des filiales qui opèrent dans la zone euro. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en devise forte, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.

Néanmoins, VINCI peut se trouver exposé au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères. Ces risques sont dès lors systématiquement couverts par des swaps de change (cross currency swaps) ou des achats (ventes) à terme.

23.2.2. Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devises s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2006		31/12/2005	
Euro	17 811,7	96,8 %	5 377,3	89,7 %
Franc suisse	324,2	1,8 %		0,0 %
Peso chilien	101,2	0,6 %	330,6	5,5 %
Livre Sterling	86,8	0,5 %	80,4	1,3 %
Dollar américain	29,9	0,2 %	32,9	0,5 %
Dollar canadien	19,6	0,1 %	137,9	2,3 %
Autres devises	24,0	0,1 %	34,9	0,6 %
Total des dettes à long terme	18 397,4	100,0 %	5 993,9	100,0 %

23.2.3. Analyse des autres positions de change

La politique de gestion du risque de change de VINCI vise essentiellement à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. Ce risque est suivi à travers une position de change détaillant les

flux par devises et leurs maturités. En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

23.2.4. Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2006				31/12/2005		
	USD	GBP devises	Autres notionnel	Montant valeur	Juste notionnel	Montant valeur	Juste
Swap de devise (cross currency swap)				0,0			
Change à terme				0,0		13,4	(0,3)
Option de change				0,0		2,5	0,0
Couverture de juste valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,9	(0,3)
Swap de devise (cross currency swap)				0,0	0,0		
Change à terme	13,9	8,0	17,4	39,3	0,6	68,8	(1,1)
Option de change				0,0			
Couverture de flux de trésorerie	13,9	8,0	17,4	39,3	0,6	68,8	(1,1)
Swap de devise (cross currency swap)	28,7	7,4	303,7	339,7	2,1	32,2	(2,5)
Change à terme	163,9	3,8	13,1	180,8	(0,5)	58,1	2,9
Option de change	16,1			16,1	0,1	0,0	
Opérations non qualifiées comptablement de couverture	208,7	11,2	316,7	536,7	1,8	90,4	0,4
Total des dérivés de change	222,6	19,2	334,2	576,0	2,4	175,1	(1,0)

23.3 RISQUE DE CONTREPARTIE

VINCI est exposé au risque de contrepartie essentiellement pour ce qui concerne les disponibilités, les titres de créances négociables, les valeurs mobilières de placement, les créances financières et les produits dérivés. Les montants notionnels et les valeurs de marché sont présentés en notes 22.1, 22.2 et 22.3.

VINCI considère, par ailleurs, que le risque de contrepartie lié aux créances commerciales est limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et du fort pourcentage de clients publics.

Les excédents de trésorerie du Groupe placés en actifs financiers de gestion de trésorerie et équivalents de trésorerie représentent un montant de 3,9 milliards d'euros au 30 juin 2006. Sur ce total, 80 % est placés en OPCVM. La politique du Groupe est de placer ses excédents de trésorerie sur des instruments financiers principalement monétaires ayant une volatilité annuelle inférieure à 0,25 %.

24. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (ARRÊTÉES, CÉDÉES) OU EN COURS DE CESSION ET AUTRES ACTIFS EN COURS DE CESSION

▪ Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession

Elles concernent les services aéroportuaires (Cf. « Faits marquants du premier semestre 2006 » § A.3).

▪ Autres actifs en cours de cession

Ils concernent Autopista del Bosque, en cours de cession au 30 juin 2006.

24.1 ACTIFS ET PASSIFS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (ARRÊTÉES, CÉDÉES) OU EN COURS DE CESSION ET DES AUTRES ACTIFS EN COURS DE CESSION

(en millions d'euros)	30/06/2006		Total
	Services aéroportuaires	Autopista del Bosque	
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	2,0	0,0	2,0
Goodwill	90,3	0,0	90,3
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	0,0	173,0	173,0
Immobilisations corporelles	151,9	0,0	151,9
Autres actifs financiers non courants	1,1	0,0	1,1
Impôts différés actifs	6,3	11,0	17,3
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	1,2	0,0	1,2
Clients et autres créances d'exploitation	128,1	14,3	142,4
Autres actifs courants	12,2	0,3	12,5
Actifs d'impôt exigible	3,4	0,0	3,4
Actifs financiers courants	0,3		167,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1,9	9,9	11,8
Disponibilités et équivalent de trésorerie	6,9	0,3	7,2
Total Actifs	405,7	208,8	614,5
Passifs non courants			
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel	1,0	0,0	1,0
Provisions non courantes	0,0	4,2	4,2
Emprunts obligataires	0,0	186,1	186,1
Autres emprunts et dettes financières	57,7	0,0	57,7
Autres passifs non courants	0,1	0,0	0,1
Impôts différés passifs	2,7	0,7	3,4
Passifs courants			
Provisions courantes	16,7	0,0	16,7
Fournisseurs	54,4	0,4	54,8
Autres passifs courants	67,2	13,2	80,4
Passifs d'impôt exigible	1,0	0,0	1,0
Dettes financières courantes	170,2	9,0	179,2
Total Passifs	371,0	213,6	584,6
Total Actifs nets	34,7	(4,8)	29,9

Conformément à la norme IFRS 5, les éléments du compte de résultat et de tableau de flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées en cours

de cession (Services aéroportuaires) sont isolés pour toutes les périodes présentées et s'analysent de la manière suivante :

24.2 CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSIION

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Chiffre d'affaires	275,9	224,1	504,9
Résultat opérationnel	9,7	1,3	7,4
Coût de l'endettement financier net	(6)	(3,7)	(8,2)
Autres produits et charges financiers	0,4	(0,6)	(0,2)
Impôt sur les bénéfices	(0,9)	0,1	0
Résultat des activités abandonnées ou cours de cession	3,2	(2,9)	(1)

Le processus de cession des services aéroportuaires ayant été engagé au premier semestre 2006, conformément à la norme IFRS 5, aucun amor-

tissement n'a été constaté sur les actifs de cette activité en cours de cession.

24.3 IMPACTS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSIION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La variation de trésorerie des activités abandonnées (services aéroportuaires) se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Activité opérationnelle	10,3	10,7	10
Activité d'investissement	(12,2)	(14,6)	(31)
Activité de financement	11,2	10,9	31
Total	9,3	7,1	10,0

25. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées se font sur une base de prix de marché.

25.1 TRANSACTIONS ENTRE VINCI ET LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE L'INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (PART NON CONSOLIDÉE) :

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Chiffre d'affaires	1 315,3	1 115,5	2 410,1
Achats	(305,9)	(371,0)	(540,5)
Sous-traitance	(729,3)	(570,3)	(1 502,5)
Créances clients	1 392,5	1 411,4	1 362,6
Dettes fournisseurs	638,6	534,9	582,0

Elles concernent principalement les transactions effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI.

25.2 CONTRIBUTION AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE L'INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

(en millions d'euros)	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
Actifs courants	647,3	632,0	761,5
Actifs non courants	1 166,8	1 115,4	1 190,4
Passifs courants	658,5	706,1	767,4
Passifs non courants	1 336,4	1 111,1	1 258,2
Produits d'exploitation	905,7	864,7	1 760,6
Charges d'exploitation	(803,1)	(781,1)	(1 530,9)
Coût de l'endettement financier net	(9,5)	(11,0)	(24,2)
Autres produits et charges financiers	2,2	0,6	(2,9)
Impôts sur les bénéfices	(11,5)	(8,3)	(17,1)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement

avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

25.3 AUTRES PARTIES LIÉES

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note 13.2.

VINCI a comptabilisé une charge de 0,3 million d'euros sur la période au titre de missions de conseil en stratégie, développement et d'assistance, rendues par les sociétés Soficot et AM Conseil. Suite au conseil d'administration du 12 juin 2006, les contrats conclus avec la société Soficot ont été résiliés avec une prise d'effet au 28 septembre 2006 et au 31 décembre 2006 ; le contrat AM Conseil a été résilié avec une prise d'effet au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, la société entretient des relations d'affaire courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de VINCI, notamment UBS, Merrill Lynch, Natexis et Ixis.

En outre, VINCI a comptabilisé sur le premier semestre 2006 une charge de 0,3 million d'euros au titre des prestations de restauration rendues par la Société Gastronomique de l'Etoile.

26. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2006	31/12/2005
Obligations contractuelles		
Locations simples	871,1	703,8
Obligations d'achats et d'investissements (*)	168,9	167,6
Engagements d'investissement liés à l'acquisition d'ASF (**)	186,9	9 100,0
Autres engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	285,7	314,6
Sûretés réelles	864,6	341,6
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées	110,5	123,3
Autres	52,2	38,9
Autres engagements reçus		
Sûretés personnelles	130,0	56,5
Sûretés réelles	22,4	4,6
Autres	42,5	36,8

(*) hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (cf. note 11.2)

(**) le montant au 30 juin 2006 représente la valeur des actions ASF non acquises à cette date par VINCI (Cf. note A 1.3 « Faits marquants du premier semestre 2006 »)

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraites figurent respectivement :

- En note 11.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession »
- En note 16.2 « Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction »
- En note 19 « Engagements de retraites et autres avantages du personnel »

26.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	871,1	210,4	370,5	290,2
Obligations d'achats et d'investissements	168,9	53,4	103,2	12,3
Engagement d'investissement lié à l'acquisition d'ASF	192,2	192,2		

Les engagements relatifs aux contrats de location simple au 30 juin 2006 comprennent 674,7 millions d'euros de contrats immobiliers (contre 510,7 millions d'euros au 31 décembre 2005) et 196,4 millions d'euros de contrats mobiliers (contre 193,1 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Les obligations d'achats et d'investissements mentionnés ci-dessous concernent principalement VINCI Immobilier. Elles portent notamment sur des promesses d'aménagement de terrains à Boulogne Billancourt et sur une opération OPAC rue Lecourbe à Paris.

26.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Avals, cautions et garanties

Le montant de 285,7 millions d'euros concerne les avals, cautions et garanties délivrés par le Groupe qui ne sont pas directement rattachés à l'exécution des contrats de construction, de concession ou immobiliers.

Il peut s'agir, notamment, de garanties accordées sur des financements concernant des filiales consolidées.

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles ont été octroyées en particulier chez VINCI Park en garantie d'un emprunt à hauteur de 500 millions d'euros (nantissement de titres), chez

CFE (projets immobiliers et financement de navires de dragage chez DEME, filiale à 50 % de CFE) et chez VINCI Immobilier.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les routes est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Afin de limiter les risques lui incombant, le Groupe procède généralement, lors de la constitution des SEP, à une étude sur la solvabilité des partenaires, laquelle peut entraîner, le cas échéant, la mise en place de contre-garanties croisées entre partenaires. Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, il est procédé à la constitution d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond à 100 % du passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Pondéré de la quote-part du Groupe dans ces sociétés, l'engagement s'établit à 54,3 millions d'euros (110,5 millions d'euros à 100 %).

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est non matériel.

26.3 AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus par le Groupe s'analysent et se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Autres engagements	Total
Concessions et services	40,4	3,1	29,0	72,5
Énergies	0,7	0,0	1,8	2,5
Routes	2,1	0,6	8,3	11,0
Construction	86,8	18,7	3,4	108,9
Immobilier et holdings				0,0
	130,0	22,4	42,5	194,9

Le montant de 194,9 millions d'euros concerne les avals, cautions et garanties reçues par le Groupe qui ne sont pas directement rattachés à l'exécution des contrats de construction, de concession ou immobiliers.

H. LITIGES ET ARBITRAGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

– Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs filiales de VINCI. Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction pénale et d'une mesure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tenant aux coûts de reconstruction d'une part et aux préjudices subis, d'autre part, ainsi que les modalités de leur prise en charge par les différents intervenants restent à établir. La société estime que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

– Le 28 décembre 1998, le Tribunal administratif de Grenoble avait condamné VINCI à assumer solidairement avec la société ITALIMPRESE INDUSTRIE (société italienne en liquidation) à payer à la société NERSA, filiale d'EDF, une somme de 96 millions de francs (14,6 millions d'euros) en réparation du préjudice subi par cette dernière suite à l'effondrement, le 13 décembre 1990, de la toiture d'un ouvrage lui appartenant. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40 % des conséquences de ce sinistre, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à une somme de 13,6 millions d'euros (principal et intérêts). Cette somme a été prise en charge en quasi-totalité par les compagnies d'assurance de VINCI. Sur appel interjeté par VINCI, la Cour administrative d'appel de Lyon a rendu le 16 décembre 2004 un arrêt annulant le jugement du 28 décembre 1998 et ordonnant une nouvelle mesure d'expertise. Afin de mettre un terme à ce litige ancien, VINCI et EDF ont conclu en juin 2006 un accord transactionnel mettant un terme définitif à ce litige et fixant à 13,5 M€ le montant dû par VINCI à EDF. Ce litige n'aura ainsi aucune incidence défavorable significative sur la situation financière de VINCI.

– La SNCF a saisi le Tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP, dont plusieurs appartiennent au groupe VINCI, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la Concurrence en 1995 que la Cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmée. Le Tribunal administratif de Paris a estimé le 15 décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la Concurrence permettent à la SNCF

de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés par deux de ces requêtes et il a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. La Cour administrative d'appel de Paris a, par arrêts rendus le 22 avril 2004, confirmé cette décision ce qui a amené VINCI et diverses entreprises à former un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat contre cette décision. A la suite de cette décision, le Tribunal administratif de Paris a décidé de reprendre l'instruction des autres instances sur lesquelles il ne s'était pas encore prononcé. Le 15 février 2005 ; l'expert commis par le Tribunal administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence d'un surcoût pour la SNCF sensiblement inférieur à la réclamation de cette dernière (6,1 millions d'euros à comparer à 43,1 millions d'euros hors frais financiers). Le Tribunal administratif a rendu en juin et juillet 2005 plusieurs décisions ordonnant un supplément d'instruction pour certaines des autres instances. Le montant total réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI ont une participation, s'élève à 193 millions d'euros, dont la moitié correspond à des frais financiers. Le groupe VINCI estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail avec la SNCF qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. VINCI estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière.

– Dans le cadre du litige opposant VINCI à la société américaine Global Industries et relatif aux conséquences de l'échec de la cession à cette dernière de la société ETPM par Groupe GTM, le Tribunal de commerce de Paris avait rendu le 19 novembre 2003 une décision condamnant la société GLOBAL Industries à payer à VINCI une indemnité de 25 millions de dollars américains majorés d'intérêts à compter du 25 novembre 1999. Et, sur appel interjeté par société GLOBAL, la Cour d'appel de Paris avait rendu, le 24 mai 2005, un arrêt confirmant le jugement dans toutes ses dispositions. La société Global ne l'avait pas exécuté, ce qui avait conduit VINCI à diligenter une procédure d'exequatur aux USA. Toutefois, les parties ont conclu en juin 2006 un accord transactionnel stipulant le versement par GLOBAL à VINCI pour solde de tout compte d'une somme de 22 millions de dollars (17,5 millions d'euros).

– Un litige oppose la SNC VINCI Assurances, filiale de courtage du groupe VINCI à la société CAR et diverses personnes physiques et morales dans le cadre d'une procédure d'arbitrage relatif à l'exercice par ces derniers d'une promesse d'achat portant sur les titres de la société CAR ENTREPRISES, filiale de la société CAR et prestataire de la société VINCI Assurances. Les demandeurs réclament le paiement d'un prix de 11 millions d'euros pour la cession de ces titres alors que la société VINCI Assurances demande au tribunal de constater la nullité de la promesse et subsidiairement considère ce prix comme économiquement injustifié.

– VINCI et sa filiale CBC ont été assignées en juillet 2005 devant le United States District Court de New York par la société mexicaine Consorcio Prodipe SA de CV et Monsieur MERY SANSON de WALLINCOUR dans

le cadre d'un litige remontant à 1992 et relatif à un projet de développement immobilier touristique en Basse Californie. Les demandeurs prétendent avoir subi un préjudice total de 350 millions de dollars et en réclament le triple. Le groupe VINCI estime que ces demandes ne sont pas justifiées et ne s'attend pas à ce que cette procédure ait une incidence significative sur sa situation financière. Par ailleurs, CBC, filiale de VINCI, fait également l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société Prodipe Inc. et d'un établissement public mexicain qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au développement d'un site touristique en Basse Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 millions de dollars américains par la Coface, elle-même contre-garantie par cet établissement public mexicain. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.

– CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le Tribunal de commerce de Paris où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal. Cette procédure

a fait l'objet d'un désistement d'instance en 2004 à la suite d'une transaction intervenue entre les demandeurs et la banque française. CBC a, en outre, été assignée en décembre 2003 devant le Tribunal de commerce de Paris par la même banque française qui lui réclame une somme de 24 millions d'euros sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.

– Enfin, plusieurs sociétés du groupe VINCI font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains collaborateurs du groupe VINCI font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. Dans ce cadre, la société a reçu notification, le 27 juillet 2005, d'un rapport établi par les services du conseil de la concurrence relatif à la passation de divers marchés publics dans la région Ile-de-France entre 1989 et 1996. VINCI ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

J. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Le conseil d'administration du 5 septembre 2006 a décidé :

- De proposer de porter dès 2006 le taux de distribution des résultats à 50 %. Cette mesure se traduit par le versement d'un acompte sur le dividende au titre de l'exercice en cours de 0,85 euro par action en hausse de 21 %.
- D'annuler immédiatement 4,8 millions d'actions d'auto-contrôle disponibles, ce qui ramène le nombre d'actions composant le capital social à 234,1 millions au 4 septembre 2006.
- D'utiliser le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée

générale du 16 mai dernier à hauteur de 12 millions d'actions à acquérir d'ici fin 2007.

Le 7 septembre 2006, l'agence de rating Standard & Poor's a confirmé les notes long terme (BBB+) et court terme (A-2) de VINCI et du groupe ASF.

Néanmoins, suite à l'annonce par VINCI de sa stratégie d'augmentation des investissements dans les PPP et dans les concessions et de la reprise de son programme de rachat d'actions, les notes de crédit long terme de VINCI et du groupe ASF ont été placées sous surveillance négative.

LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 30 JUIN 2006

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS ET SERVICES		
Cofiroute	IG	65,34
Cofiroute Participations	IG	65,34
Cofiroute Corporation (USA)	IG	65,34
Cofiroute UK (Grande-Bretagne)	IG	65,34
Gefyra Litourgia (Grèce)	IG	34,63
Autoroutes du Sud de la France	IG	98,38
Escota	IG	97,37
VINCI Park	IG	100,00
VINCI Park France	IG	100,00
VINCI Park CGST	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de La Défense)	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Park España	IG	100,00
VINCI Park Belgium	IG	100,00
VINCI Park Luxembourg	IG	99,92
Gestipark (Canada)	IG	91,28
Zeson Management Ltd (Hong Kong)	IG	100,00
Autres concessions		
Stade de France	IP	66,67
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	32,42
Lusoponte (ponts sur le Tage – Portugal)	ME	30,85
Severn River Crossing (ponts sur la Severn – Grande-Bretagne)	ME	35,00
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération – Canada)	ME	18,80
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	IG	53,00
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli – Chili) ^(*)	IG	82,96
Operadora Autopista Del Bosque (Chili)	IG	86,14
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – Pays de Galles)	IP	50,00
Société Concessionnaire de l'Aéroport de Pochentong – SCA (Cambodge)	IP	70,00
Arcour (autoroute A19)	IG	100,00
Services Aéroportuaires		
VINCI Airports US ^(*)	IG	100,00
SPA TRANS ^(*)	IG	100,00
EFS ^(*)	IG	100,00
VINCI Airports UK ^(*)	IG	100,00
France Handling ^(*)	IG	100,00
SFS UK (Grande-Bretagne) ^(*)	IG	100,00
VINCI Services Aéroportuaires	IG	100,00
VINCI Concessions holdings		
VINCI Concessions SA	IG	100,00
VINCI Airports	IG	100,00

^(*) Sociétés en cours de cession (Cf note B 2.1)

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. ÉNERGIES		
VINCI Energies	IG	100,00
Santerne Exploitation	IG	100,00
Entreprise Demousselle	IG	100,00
SDEL Lorraine	IG	100,00
Fourmié-Grospaud SAS	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00
Santerne Centre Est	IG	100,00
Roiret Entreprises	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00
Barillec	IG	100,00
Masselin Énergie	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00
Saga Entreprises	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00
GTIE Télécoms	IG	100,00
GTIE Infi	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement	IG	100,00
Atem (Pologne)	IG	80,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	80,00
VINCI Energies UK (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00
VINCI Energies Netherland et ses filiales	IG	100,00
VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau, NK Networks)	IG	100,00
TMS (Autriche)	IG	100,00
3. ROUTES		
Eurovia	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00
Eurovia Centre Loire	IG	100,00
Eurovia Dala	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00
Eurovia Poitou Charentes Limousin	IG	100,00
Eurovia Alsace Franche-Comté	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00
Eurovia Béton	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Carrières Roy	IP	50,00
Société des Carrières de Chailloué	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00
SSZ (République tchèque)	IG	93,66
Ringway Ltd (Grande-Bretagne)	IG	99,55
Ringway Highway Services Ltd (Grande-Bretagne)	IG	99,55
Hubbard (États-Unis)	IG	100,00
Blythe (États-Unis)	IG	100,00
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00
Eurovia Beton Und Verkehrstechnik (Allemagne)	IG	100,00
Probisa Tecnología y Construcción (Espagne)	IG	95,67
Construction DJL (Canada)	IG	95,80
ODS – Dopravni Stavby Ostrava (République tchèque)	IG	47,76
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00
South West Highways (Grande-Bretagne)	IP	49,78
Bitumix (Chili)	IG	50,10
Eurovia Cesty (Slovaquie)	IG	96,65
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50
Boucher (Belgique)	IG	100,00
Eurovia Polska Spolka Akcyjna (Pologne)	IG	99,90

4. CONSTRUCTION

Sogea Construction	IG	100,00
SICRA Île-de-France	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00
Bateg	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00
Sogea Nord	IG	100,00
EMCC	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00
Energilec	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00
GTM Construction	IG	100,00
GTM Génie Civil et Services	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00
Chantiers Modernes BTP	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00
GTM Terrassement	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00
Petit	IG	100,00
Dumez EPS	IG	100,00
Scao	IP	33,33

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction Filiales Internationales		
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74
SBTPC (Réunion)	IG	100,00
Hídépítő (Hongrie)	IG	97,35
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00
First Czech Construction Company (République tchèque)	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00
Sogea Martinique	IG	100,00
SKE (Allemagne)	IG	100,00
VINCI Bautech (Allemagne)	IG	100,00
VINCI Construction UK		
VINCI PLC (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Rosser and Russel (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Crispin and Borst (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Investment (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)		
CFE	IG	45,38
BPC, Nizet Entreprises, Van Wellen, Sogesmaint	IG	45,38
Dredging Environmental and Marine Engineering – DEME	IP	22,69
CFE Netherland	IG	45,38
VINCI Construction Grands Projets		
Socaso	IG	100,00 ^(*)
Socatop	IP	66,67
Constructora VCGP Chile SA	IG	100,00
Janin Atlas (Canada)	IG	100,00
Freysinet		
Freysinet France	IG	100,00
Terre Armée Internationale	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy – RECO (États-Unis)	IG	100,00
Ménard Soltraitement	IG	100,00
Freysinet International et Cie	IG	100,00
Immer Property (Australie)	IG	70,00
Freysinet Korea	IG	90,00
Freysinet Hong Kong	IG	100,00
5. IMMOBILIER		
VINCI Immobilier	IG	100,00

^(*) y compris Eurovia pour 33,3 %

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

– l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société VINCI S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les

contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 octobre 2006
Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Bernard Cattenoz
Associé

Benoît Lebrun
Associé

Thierry Benoit
Associé